

Période 2017-2027  
Version abrégée (1.0)

# Plan de Gestion Natura 2000

LU0001011: Vallée de L'Ernz Noire Beaufort / Berdorf



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



# Préambule

« Le but principal [du réseau Natura 2000] est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. [II] contribue à l'objectif général d'un développement durable ; le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines » (préambule de la Directive Habitats)

## Cadre et Période de validité du PG

Le plan de gestion de la zone «**Vallée de l'Ernz Noire /Beaufort/ Berdorf**» (LU0001011) a une durée de 10 ans (2017-2027), afin de permettre la mise en œuvre réaliste des objectifs opérationnels. Le cas échéant, sa portée sera prolongée d'une durée de 5 ans, respectivement, en cas de besoin, il pourra être révisé anticipativement si l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces l'exige.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0001011	Vallée de l'Ernz Noire /Beaufort/ Berdorf	ZSC	4195,19	100%
LU0001011	Site ponctuel à Bech : Grand Murin	ZSC	/	
LU0001011	Site ponctuel à Lauterbur : Grand Murin, Murin à oreilles échanrées	ZSC	/	
Total			<b>4195,19ha</b>	

## Validité des Aménagements forestiers

Commune / Domaine	Validité
Fc Berdorf	01/01/2008 – 31/12/2017
Fc Beaufort	Pas d'aménagement
Fc Consdorf	Pas d'aménagement
Fc Bech	01/01/2015 – 31/12/2024
Fc Waldbillig	01/01/2015 – 31/12/2024
Fc Echternach	01/01/2012 – 31/12/2021
Fc Vallée de l'Ernz	01/01/2015 – 31/12/2024
Fc Reisdorf	01/01/2015 – 31/12/2024
Fc Heffingen	01/01/2015 – 31/12/2024
Fd Leiverdelt	Pas d'aménagement
Fd Echternach	Pas d'aménagement
Fd Beaufort	Pas d'aménagement
Fd Marscherwald	Pas d'aménagement

Fc : Forêt communale ; Fd : Forêt domaniale

## Acteurs principaux concernés

Acteurs concernés		Téléphone	Surface site concernée
Administration de la nature et des forêts	Service de la nature	40 22 01-1	100%
	Arrondissement - CENTRE-Est	80 33 72-1	100%
	• Triage Consdorf	26 78 47 04	25,35%
	• Triage Beaufort	86 96 71	24,03%
	• Berdorf	79 01 87 35	23,41%
	• Marscherwald	26 78 47 10	17,91%
	• Echternach	72 92 22 37	5,51%
	• Medernach	83 73 02 23	3,58%
Administration de la gestion de l'eau	Division de l'hydrologie Service régional Sud	24556 - 201	12,5%
	Division de l'hydrologie Service régional Nord	24556-600	87,5%
	Division des eaux souterraines et des eaux potables	24556 - 500	100%
Communes	Berdorf	79 01 87-1	23,2%
	Beaufort	83 60 45-1	21,4%
	Consdorf	79 00 37-1	20,3%
	Bech	79 01 68-1	11,5%
	Waldbillig	83 72 87-1	9,5%
	Echternach	72 92 22-1	5,5%
	Vallée de l'Ernz	83 73 02-1	3,6%
	Reisdorf	83 62 21	2,5%
Heffingen	83 71 68-1	1,7%	
Syndicat intercommunal	Station biologique Mëllerdall	26 87 82 91	96,5%
Propriétaires forestiers privés	Lëtzebuerger Privatbësch	89 95 65 - 1	26%
Exploitants agricoles	Chambre d'Agriculture	31 38 76 – 1	12%
<b>Lots de chasse :</b> 196, 197, 206, 207, 208, 209, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 250, 252, 253, 254, 255, 256, 363, 365			

# 1. Description du site

**Réserves naturelles:** Sur le site de la vallée de l'Ernz Noire se trouve actuellement deux réserves naturelles classées. Plusieurs autres réserves sont prévues (voir mesures règlementaires)

Code	Nom	ha	% Site	Date de classement
RFI 14	Saueruecht	72,3	2%	2014
ZH 21	Eppelduerf - Elteschmuer	12,09	0,3%	2017

**Substrat géologique :** Le Grès de Luxembourg affleure sur la majeure partie du site. Dans les vallées de la Sûre et de l'Ernz Noire, sous les éboulis de pente et fonds alluviaux, émergent les couches à psiloceras planorbe, la série des diverses strates du Keuper moyen composées des couches à marnolites compactes, des marnes rouges gypsifères, des marnes à pseudomorphose de sel et au point de confluence des deux vallées apparaissent les couches du Muschelkalk supérieur. Les 3/4 de la zone sont couverts par des sols sableux, limonosableux, et sableux limoneux, non gleyifiés. Au nord de la zone, on retrouve dans les vallées de l'Ernz Noire et de la Sûre, des sols argileux à argileux lourds.

**Occupation du sol :** La région est caractérisée par l'importance des surfaces boisées (soit 4/5<sup>ème</sup> du site). La forêt feuillue occupe un peu plus de 61% des surfaces boisées et les types forestiers dominants sont les forêts acidophiles (la hêtraie à luzule, la hêtraie à grande fétuque, hêtraie et chênaie acidophile) et neutroclines à mull (hêtraie à mélique et aspérule). La forêt de conifères, dominée par les épicéas, les douglas, les pins et les mélèzes, occupe avec plus de 917 ha environ 36% des surfaces boisées. Les territoires agricoles inclus dans la zone sont pour l'essentiel exploités en tant que prairies permanentes (presque. 380 ha soit 75% des surfaces agricoles).

Occupation biophysique du sol (2007)	Surface (ha)	%
Futaie feuillue	2033,3	48,47 %
Forêt résineuse	917,21	21,86 %
Autres forêts et buissons	516,8	12,32 %
Prairies permanentes	376,7	8,98 %
Autres	182,37	4,35 %
Labours	100,3	2,39 %
Vergers	35,17	0,84 %
Cours d'eau	33,34	0,79 %
<b>Total</b>	<b>4195,19</b>	<b>100 %</b>

**Propriétaires :** Le secteur public est propriétaire de presque 2475 ha, soit 59,5% de la superficie totale du site. 17% de ces propriétés publiques appartiennent à l'Etat, et 78% aux communes. Les propriétés du secteur public se concentrent sur les forêts.

		Total (ha)	% Site	% Artificiel	% Ouvert	% Fermé	
Total Site		4162,0	100%	2,0%	13,8%	84,2%	
Privée		1687,4	40,5%	2,5%	31,9%	65,6%	
Cadastre publique	Etat	707,6	17,0%	2,1%	1,7%	96,2%	
	Commune	Berdorf	450,9	10,8%	1,5%	0,9%	97,7%
		Consdorf	437,4	10,5%	1,7%	0,3%	98,0%
		Beaufort	332,4	8,0%	1,6%	0,8%	97,6%
		Bech	262,9	6,3%	0,9%	0,1%	99,0%
		Waldbillig	90,0	2,2%	1,7%	1,2%	97,1%
		Reisdorf	84,0	2,0%	0,6%	0,0%	99,4%
		Echternach	49,3	1,2%	0,8%	15,8%	83,5%
		Heffingen	37,5	0,9%	1,6%	0,4%	98,0%
	Vallée de l'Ernz	17,3	0,4%	1,5%	39,5%	59,1%	
Syndicat	5,3	0,1%	10,0%	22,8%	67,2%		
Total Cadastre publique		2474,6	59,5%	1,6%	1,5%	96,9%	
Terrain HfN		2,6	0,1%	0,1%	6,3%	93,6%	

## 2. Enjeux économiques, sociaux et culturels du site

Souvent désignée comme la Petite Suisse Luxembourgeoise, la région Müllerthal en luxembourgeois - doit cette appellation à son paysage vallonné rappelant la Suisse. La région Müllerthal, c'est avant tout une région marquée par des formations rocheuses assez extraordinaires. C'est la composition de la roche et son érosion qui ont contribué à la création de ce paysage tellement typique de la Petite Suisse luxembourgeoise.

Le site se trouve quasi entièrement dans le **parc naturel du Mëllerdall**. L'objectif premier du Naturpark Mëllerdall est le développement durable de la région.

La **production sylvicole** joue également un rôle économique, mais les fonctions de récréation et de conservation doivent être fortement intégrées dans la gestion des forêts. Le rôle économique de l'agriculture est limité dans la zone Natura 2000.

Sur une longueur de 112 km, le Müllerthal Trail, certifié avec le label "Leading Quality Trails - Best of Europe" passe le long des beautés naturelles de la région Müllerthal.

La protection de l'eau potable et des sources naturelles est un facteur économique et un défi important pour la région du Müllerthal.

**Patrimoine culturel et archéologique :** Dans les zones définies par le site Natura 2000, les traces de toutes les époques sont nombreuses. A l'inverse des éléments et sites historiques du milieu ouvert, ceux des forêts sont encore peu connus en milieu boisé, mais des inventaires systématiques dans ce secteur et dans des secteurs comparables révèlent une forte densité de vestiges archéologiques en forêt. Ici toutes les époques sont représentées. La Préhistoire, du Paléolithique par le Mésolithique au Néolithique, trouve ses milieux de

prédilection dans les vallons bordés de rochers permettant un abri aisé. Les reliefs en plateau présentent de même un potentiel selon ces époques. Dès la Protohistoire la contrée a été assez densément peuplée et la période gallo-romaine voit une intensification de l'habitat, de l'artisanat et des cultures de sorte qu'on trouve peu d'endroits ici qui ne possèdent pas une « villa rustica », une nécropole, des voies antiques partiellement reprises des Celtes, des ensembles de mardelles, des refuges fortifiés en éperon barré et des traces de l'artisanat.

Le Moyen-Âge a laissé moins de vestiges de constructions, mais les structures de délimitation, en partie reprises du cadastre romain, les terrasses de culture, les lieux religieux sont présents.

À l'époque moderne, la production de charbon de bois pour la proto-industrie du fer marque le relief, des lieux de haute justice avec gibet, des carrières, des bornes de pierre apparaissent. Les traces de guerre, de la Guerre de Trente ans au 17<sup>ème</sup> siècle à la Deuxième Guerre Mondiale, émaillent le secteur par des ouvrages de terre. Il ne s'agit, pour le patrimoine culturel et archéologique, pas que de sites singuliers, épars. Tous ces éléments forment un ensemble à continuité historique dense. Les inventaires-prospection systématiques en forêt ces dernières années renforcent l'évidence de l'omniprésence du tissu anthropologique à travers les millénaires. Pour assurer la survie de ces vestiges très vulnérables, le principe de précaution s'impose, épaulé par les inventaires-prospection systématiques, car on ne peut efficacement protéger que ce qu'on connaît.

## 3. Évaluation des habitats et espèces

### 3.1 Cours d'Eau

- **Qualité de l'eau**

Station de mesure	Paramètres				
	Macrophytes	Macroinvertébrés	Poissons	Physico-chimiques	Etat écologique
I-2.3 (Wuelbertsbaach)	moyen	bien	moyen	moyen	moyen
II-1.a (Sauer)	moyen	bien	bien	moyen	moyen
II-1.b (Sauer)	moyen	bien	bien	moyen	moyen
II-3 (Lauterburerbaach)	moyen	moyen	ND	bien	moyen
II-4 (Ernz noire)	médiocre	moyen	mauvais	moyen	médiocre
II-4.1.2 (Halerbaach)	bien	moyen	ND	moyen	moyen
II-4.1.3 (Consdrefferbaach)	bien	moyen	bien	moyen	moyen

- **Evaluation globale** de l'hydromorphologie des cours d'eau du site (Gewässerstrukturkartierung)

Code	Evaluation	Longueur (m)	%
0	Pas de données	171	0,45%
1	Très bon	1300	3,40%
2	Bon	7801	20,39%
3	Moyen	17267	45,13%
4	Insatisfaisant	10020	26,19%
5	Mauvais	1698	4,44%
<b>Total</b>		<b>38257</b>	<b>100%</b>

Plus qu'un quart des cours d'eau analysés sur le site ont été évalués comme insatisfaisants d'un point de vue de l'hydromorphologie.

- **Evaluation détaillée** de l'hydromorphologie des cours d'eau du site (Gewässerstrukturkartierung)

L'évaluation en détaillée (7 classes) de la « Gewässerstrukturkartierung » montre des informations plus précises concernant les problèmes hydromorphologiques des cours d'eau du site.

Code	Classe	Fond	Berge gauche	Berge droite	Berges total	Bord/rive gauche	Bord/rive droite	Bord/rive total	Total
0	Pas de données	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%
1	Pas modifié		3,14%	3,14%	3,14%	9,46%	19,14%	14,30%	
2	Peu modifié	5,23%	14,43%	17,05%	15,74%	3,92%	13,85%	8,89%	4,71%
3	Moyennement modifiée	23,21%	25,33%	28,07%	26,70%	7,84%	4,18%	6,01%	24,31%
4	significativement modifiée	47,88%	12,99%	16,89%	14,94%	19,45%	11,45%	15,45%	33,22%
5	fortement modifié	17,39%	34,16%	27,27%	30,71%	34,89%	33,13%	34,01%	31,23%
6	Très fortement modifiée	5,17%	8,33%	5,96%	7,15%	20,11%	15,04%	17,57%	5,41%
7	complètement modifiée	0,67%	1,18%	1,18%	1,18%	3,87%	2,76%	3,32%	0,67%

## 3.2 Espèces

Le tableau ci-dessous reprend les espèces présentes sur le site :

Thématique	Espèces		FFH Ann. II	FFH Ann. IV	FFH Ann. V	VRL Ann. 1	VRL Art. 4.2	Plan d'action	PAF Lux.	LR Lux. <sup>1</sup>	Etat de conservation LU <sup>2</sup>	Tendance site <sup>3</sup>	Tendance LU <sup>4</sup>
	français	allemand											
Plaine alluviale	Martin – pêcheur d'Europe	Eisvogel				•			•	nt	3-6 couples	→	→
	Bergeronnette printanière	Wiesenschafstelze							•	en	0-3 individus	↘	↘
	Balbusard pêcheur	Fischadler				•				-	0-2 ind.	→	→
	Chabot commun	Groppe	•								présent	→	↗
	Petite lamproie	Bachneunauge	•						•		présent	n.c	n.c
	Fuligule milouin	Tafelente						•			Hivernants sur lac d'Echternach	→	↗
	Fuligule morillon	Reiherente						•				→	↗
	Vanneau huppé	Kiebitz						•	•	•	cr	0-2 ind.	↘
Prairies	Oreillard gris	Graues Langohr		•						en	Présent	?	?
	Argus bleu à bandes brunes	Schwarzfleckiger Feuerfalter		•						cr			→
	Grand rhinolophe	Große Hufeisennase	•						•	cr	Présent	→	→
	Triton crêté	Kammolch	•							vu	Présent	→	→
	Vespertilion à oreilles échancrées	Wimperfledermaus	•						•	Cr	Présent	→	→
	Serotine commune	Breitflügel-Fledermaus		•						vu	Présent	→	↘
	Pipistrelle commune	Zwergfledermaus		•						nt	Présent	→	→
	Dicranum viride	Grünes Besenmoos	•								Présent	?	?
Forêts et falaises	Grand – duc d'Europe	Uhu				•			•	vu	1-3 couples	→	↗
	Cigogne noire	Schwarzstorch				•			•	vu	2-4 ind.	→	↗
	Pic mar	Mittelspecht				•			•	-	9-12 couples	→	→
	Pic noir	Schwarzspecht				•			•	-	6-9 couples	→	→
	Faucon pèlerin	Wanderfalke				•			•	vu	1-3 couples	→	↗
	Bondrée apivore	Wespenbussard				•				-	1-3 couples	→ ?	↘ ?
	Chat sauvage	Wildkatze		•					•		Présent	?	→
	Grand Murin	Großes Mausohr	•	•					•	En	Présent	→	↘
	Murin de Bechstein	Bechsteinfledermaus	•	•					•	cr	Présent	→	→
	Noctule commune	Großer Abendsegler		•						en	Présent	?	?
	Murin de Brandt	Große Bartfledermaus		•						cr	Présent	?	?
	Murin à moustaches	Kleine Bartfledermaus		•						en	Présent	→	→
	Murin de Natterer	Fransenfledermaus		•						en	Présent	→	→
	Noctule de Leisler	Kleiner Abendsegler		•						En	présent	?	?
	Oreillard commun	Braunes Langohr		•						en	présent	→	→
	Oreillard gris	Graues Langohr		•						en	présent	→	→
	Pouillot siffleur	Waldlaubsänger						•	•		20-25 couples	↗↘	↗↘
	Trichomanès remarquable	Prächtiger Dünnfarn	•								Présent	→	→
	Milan noir	Schwarzmilan				•				Nt	1-2 couples	↗	↗
	Milan royal	Rotmilan				•		•	•	Vu	1 couple	↗	↗

<sup>1</sup>) Liste rouge des oiseaux nicheurs du Luxembourg 2015 (Lorgé, P. Melchior, Ed. 2015. Vögel Luxemburgs. Luxembourg)

<sup>2</sup>) Experts opinion COL 2015 et voir note suivante

<sup>3</sup>) Factsheet reporting II, IV, V - 2013 <http://bd.eionet.europa.eu/article17/reports2012/>

<sup>4</sup>) EIONET Species trends at the Member State level, Reporting 2008-2012 <http://bd.eionet.europa.eu/article12/report?period=1&country=LU>

### 3.3. Habitats et habitats d'espèces

	Habitats et Biotopes nationaux		Surface (ha)	Etat de conservation			% LU <sup>5</sup>	Tendance <sup>6</sup>		% public	% Contrats Biodiv
	Code	Nom		A	B	C		Site	LU <sup>7</sup>		
Plaine alluviale	3150 <sup>8</sup>	Eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition	0,3		37%	<b>63%</b>				91%	
	3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaies	7,2		100%					26%	
	7220	Sources pétrifiantes (nombre)	17 (n)					→	→	65%	
	<b>91D0*</b>	Boulaie pubescente tourbeuse	2,2		100%		11,9%	→	→	100%	
	<b>91E0*</b>	Forêts alluviales résiduelles	22,8		19%	76%	9,8%	→	↗	67%	
	BK04	Magnocariçaies	0,19	37%	63%		0,1%			71%	
	BK05	Sources (nombre)	63 (n)				0,5%			48%	
	BK06	Roseaux	3,1		100%					0%	
	BK08	Eaux stagnantes	3,4	41%	53%	6%	0,4%			81%	<1%
	BK10	Prairies humides du Calthion	0,1		100%		<0,1%			85%	
	BK11	Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches	1,5	12%	88%		0,3%			48%	37%
BK12	Cours d'eau permanent	63,4	42%	54%	4%				73%	2%	
Prairies	<b>6210*</b>	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	3,9	19%	58%	23%		↗	↘	41%	57%
	6510	Prairies maigres de fauche	31,7	74%	26%			→	↘	2%	46%
	BK03	Complexe de prairies maigres (secteur mines à ciel ouvert)	0,2		100%					100%	
	BK09	Vergers	13,0	21%	64%	15%				1%	15%
Forêts	8160	Eboulis médio-européens calcaires	0,2		100%			→	→	77%	
	8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	1,1	2%	98%			→	→	32%	
	8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	131,1	38%	49%	13%		→	→	84%	3%
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	6 (n)	33%	33%	33%		→	→	100%	
	9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum	436,7		76%	24%	5,6%	→	→	69%	1%

<sup>5</sup> Les données des habitats et biotopes en forêt sont à considérer comme provisoires jusqu'à la cartographie des forêts (WBK) est entièrement finalisée.

<sup>6</sup> Pas de données. Les indications se basent sur l'opinion des spécialistes sur les habitats présents sur le site.

<sup>7</sup> National summary (2007-2012) for article 17 ([https://circabc.europa.eu/sd/a/152f1ef8-3560-494c-8d9a-89ed25a66b28/LU\\_20140528.pdf](https://circabc.europa.eu/sd/a/152f1ef8-3560-494c-8d9a-89ed25a66b28/LU_20140528.pdf))

<sup>8</sup> Les données des habitats 3150 et 3260 proviennent uniquement de la cartographie des habitats en forêts (WBK)

9130	Hêtraies du Asperulo-Fagetum	1340,1	87%	12%	1%	7,3%	→	→	76%	4%
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio- européennes du Carpinion betuli	12,1	20%	64%	16%	0,1%	→	→	87%	
<b>9180*</b>	<b>Forêts de ravin du Tilio-Acerion</b>	26,9		84%	16%	8%	↗	→	96%	31%
BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	217,4	24%	68%	8%				62%	
BK15	Lisière structurée	0,4		100%					28%	
BK16	Bosquet	5,1	29%	71%					6%	3%
BK17	Broussailles	5,0	84%	16%					0%	

Les habitats d'intérêt communautaire (6210, 6510, 9110, 9130, etc) ainsi que tous les autres habitats protégés en vertu de la loi CN (biotopes « BK ») ont été évalués dans le cadre de la réalisation du cadastre des biotopes du milieu ouvert (entre 2007 et 2012) et des forêts (Waldbiotopkartierung, 2016). Les fiches d'évaluation des habitats peuvent être consultées dans l'application « Espaces naturels ».

En outre des habitats et biotopes cités au-dessus il est indispensable de mentionner les Pinaies. Ce type d'habitat, qui s'étend aux bords du Grès du Luxembourg (exposition : sud à sud-ouest) abrite les seuls peuplements du Pin sylvestre indigènes du Luxembourg. La théorie de l'indigénat du pin sylvestre est étayée par des arguments palynologiques et génétiques, ainsi que par la relative abondance du lichen épiphytique *Imshaugia aleurites* sur l'écorce de pins des éperons rocheux et sa quasi-absence sur des pins hors de ces stations naturelles.

*Bien que les habitats 4030 (Landes sèches à callune) et 5130 (Formations de Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires) soient repris dans la Standard Data Form du site l'existence de ces habitats n'a pas pu être confirmée lors de la cartographie des biotopes du milieu ouvert/ forestier. La restauration de ces habitats est envisagée dans ce plan de gestion.*

**La cartographie des herbages** indique 71,2 ha de surfaces avec un potentiel considérable pour se développer en biotopes et en habitats (prairies sensibles). Cette cartographie considère :

- Des herbages contenant des espèces importantes pour la protection de la nature, mais en dessous du niveau nécessaire pour être classé comme biotope/ habitat.
- Des herbages intensifs qui se trouvent sur une parcelle FLIK où se trouve des herbages sensibles.

Un tiers de ces prairies sont gérées d'une manière extensive grâce à des programmes biodiversité.

	Surface	Milieu ouvert	Contrat de biodiversité	Public	HfN
Cadastre des biotopes du milieu ouvert (BTK)	37,6 ha	6,6%	40%	5%	2%
Cartographie des herbages (non BTK)	71,2 ha	12,4%	32%	1%	0%

## 4. Identification des Objectifs à Long Terme (OLT)

*Par objectif à long terme on peut comprendre une période de 30 ans.*

L'un des principaux objectifs de la directive « Habitats » est de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable pour les habitats et espèces visés par cette même directive. Pour le site LU0001011 cela résulte dans des objectifs à long terme qui peuvent être résumés sous les objectifs majeurs suivants:

1. Le maintien de **l'état de conservation des forêts et falaises**. Sur ce site les nombreuses forêts de feuillus proches de l'état naturel sont caractéristiques. Parmi ces milieux, les forêts de ravin, les forêts alluviales et les forêts marécageuses constituent des milieux particulièrement sensibles. Pour ce type de forêt, l'optimisation des fonctions écologiques doit primer sur toutes considérations économiques. Les forêts sont notamment importantes comme lieu de chasse et habitat pour les chauves-souris.  
Pour les autres types de forêts feuillues, l'exploitation forestière devrait respecter les principes d'une sylviculture proche de la nature et il serait important de prévoir une mise sous réserve intégrale de certaines parties.
2. L'amélioration de la **qualité de l'eau** pour concourir à l'objectif de « bon état écologique des milieux aquatiques », conformément aux objectifs de la Directive Cadre-Eau (DCE).
3. Parmi les milieux ouverts, la présence de **prairies mésophiles** nécessite l'application d'une exploitation extensive moyennant des contrats d'extensification en collaboration avec les agriculteurs concernés. Pour les **pelouses calcaires**, des plans de gestion spécifiques devront être élaborés. Ceci vaut également pour les sites potentiels de la lande sèche à callune.
4. Vu le grand attrait **touristique** de la région et la sensibilité de certains milieux à ce genre de perturbations, il faut intégrer le tourisme le mieux que possible aux enjeux du site.

Le PG prend en compte l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des biotopes protégés au niveau national ainsi que certaines espèces-cibles. On distinguera toutefois entre les enjeux très prioritaires, prioritaires et les enjeux moins prioritaires du site liés à la directive « Habitats » (directive 92/43/CEE) ou à des plans d'action espèces ou habitats.

<b>Priorité (PR)</b> Importance du site pour l'habitat / espèce: A – élevé; B – moyenne; C – moindre; D – indicateur ( ) – actuellement non présent/confirmé, mais à restaurer à long terme	<b>Potentiel de développement (PE)</b> Potentiel de développement pour l'habitat ou l'espèce sur le site: A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration Objectifs biologiques (OB)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **Objectifs à Long Terme „Plaine alluviale“**

### **Objectifs généraux dans la plaine alluviale :**

- Amélioration de la **structure des cours d'eau** (notamment de l'Ernz Noire, de la Aesbaach, de la Lauterbornerbaach et de leurs affluents), **des plans d'eau et des fonds de vallée** :
  - *Restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie;*
  - *Enlèvement de barrages et d'autres barrières*
  - *Restauration des couloirs de développement écologiques le long des cours d'eau (Entwicklungskorridore), notamment par des bandes enherbées et pas fauchées annuellement*
- Amélioration de la **qualité de l'eau** (eaux superficielles et souterraines)
  - *Mise aux normes des stations d'épuration*
  - *Limitation des intrants*
  - *Maintien des prairies permanentes et conversion de labours en prairies le long des cours d'eau*
  - *Protection des sources (BK05)*
- Amélioration des **habitats des espèces** liés à la plaine alluviale par restauration de forêts alluviales, prairies humides (BK04, BK06, BK10, BK11), restauration de bras morts et création de dépressions humides.
  - *Maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de pâturages, de friches humides et de prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif;*
  - *Favoriser un pâturage extensif adapté aux besoins de conservation*
  - *Maintien d'activités traditionnelles favorables à la biodiversité sur 100% des surfaces*
  - *Enlever et convertir les résineux le long des cours d'eau et dans les zones inondables*

<b>Espèces et leurs habitats</b>	<b>PR</b>	<b>PE</b>	<b>OB</b>	<b>Commentaires</b>
Cours d'eau de l'Ernz Noire et affluents 3260 - Végétation flottante	A	B	100%	<u>Voir objectifs généraux</u> Concourir à l'objectif « bon état écologique des masses d'eau de surface »
<b>91E0* - Forêts alluviales</b>	A	C	23 ha	Préservation d'un état de conservation favorable (act. 22,8 ha)
6430 - Mégaphorbiaies	B	B	2000 m	Création de bandes enherbées fauchées max 2x/5ans d'une largeur de 3-5 mètres) (act. 0 ha)
Chabot commun Petite lamproie	C	C		<u>Voir objectifs généraux</u>
3150 - Eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition	C	C		<u>Voir objectifs généraux</u>
Martin-pêcheur d'Europe	C	C		Maintien de certains tronçons avec des berges/rives abruptes d'érosion comme habitat du Martin pêcheur
Castor d'Europe	(C)	C		<u>Voir objectifs généraux</u>
Cigogne noire	D	D	3-5 individus	Assurer des zones de quiétude en période de nidification (300 m autour du nid)

## **Objectifs à Long Terme « Forêts et Falaises »**

### **Objectifs généraux en forêts :**

- Favoriser la futaie pérenne (Dauerwald), en visant des futaies structurées et mélangées en mosaïque
- Maintenir le bois mort, les arbres biotopes et notamment les arbres à cavité, notamment par l'aménagement d'îlots de vieillissement
- Conserver voire restaurer les habitats connexes intra-forestiers tels que mares, marais, pelouses, broussailles, ...
- Maintenir, voire augmenter la présence de forêts feuillues mélangées présentant des strates herbacée et arbustive claires
- Améliorer la structure des lisières de forêt et prévoir des corridors écologiques pour certaines espèces rares, notamment le chat sauvage
- Conversion des forêts résineuses régularisées en forêts structurées et mélangées, et en y préservant des arbres résineux à forte dimension
- Résoudre le problème de la haute densité de gibier, particulièrement des mouflons qui empêchent un rajeunissement des forêts du type « Habitats »

<b>Espèces et habitats</b>	<b>PR</b>	<b>PE</b>	<b>OB</b>	<b>Commentaires</b>
<b>7220* - Sources pétrifiantes</b>	A	B	/	Conservation et restauration des sources pétrifiantes en forêt. Marquage d'un périmètre de sécurité.
<b>91D0* - Boulaie pubescente tourbeuse</b>	A	B	2,2 ha	Amélioration de l'état de conservation en améliorant le régime hydrique de l'habitat
<b>9180* – Forêt de ravin</b>	A	B	32 ha	Maintien d'un bon état de conservation et restauration des forêts de pente et restauration des forêts de ravin dans des stations potentielles (act. 26,9 ha)
8160/ 8210/ 8220 Falaises	A	A		Maintien et amélioration de l'état de conservation des falaises en considérant les besoins des différentes espèces ciblées. Travaux de dégagement en accord avec les experts ornithologiques et des ptéridologues et des bryologistes
9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum	A	A	1880 ha	<u>Voir objectifs généraux</u> Extension surfacique par (act. : 1777 ha) → Développement de hêtraies âgées à partir des jeunes peuplements feuillus. → Restauration des hêtraies par transformation de peuplements résineux
Trichomanès remarquable Dicrâne verte	A	A		Conservation du Trichomanès remarquable et du Dicrâne verte dans un bon état de conservation par marquage des stations
Murin de Bechstein	A	B		Maintien d'un nombre élevé d'arbres biotopes (à cavités), d'arbres morts (sur pied) et d'îlots de vieillissement dans les anciennes forêts feuillues (> 80 ans). Favoriser les forêts feuillues (avec mélange) de vieux chênes
Grand Murin	B	B		Conservation de vieilles forêts comme lieux de chasse.
Chat sauvage	B	B		Maintien et amélioration des corridors écologiques (lisières, fourrés)
4030 - Landes sèches à callune	B	C	10 ha	Restauration des landes sur les sites potentiels suivis d'une gestion adaptée à l'habitat (act. 0 ha).

9160 - Chênaies-charmaies	C	B	12 ha	<u>Voir objectifs généraux</u> Maintien d'un état de conservation favorable des chênaies-charmaies en tant qu'espace vital par une gestion sylvicole durable. Favoriser le rajeunissement de chênes (act.12,1 ha)
Grand-duc d'Europe	D	D	2- 4 couples	Préservation et amélioration de l'état de conservation des populations par des mesures de conservation, d'amélioration des habitats forestiers, en particulier en contact avec des falaises et rochers.
Faucon pèlerin			1 – 5 couples	
Pic mar	D	D	10 – 15 couples	<u>Voir objectifs généraux</u>
Pic noir			8 – 12 couples	

## **Objectifs à Long Terme «Prairies et Pelouses sèches»**

### **Objectifs généraux des prairies et du milieu ouvert**

- Maintien d'activités traditionnelles favorables à la biodiversité et réduction de l'apport de pesticides et d'engrais par des programmes d'aide à une agriculture extensive.
- Aménagement de bandes herbacées et de friches fauchées pluriannuellement
- Restauration d'habitats p.ex. 6510, de prairies maigres et de vergers sur des surfaces sensibles en zones de protection des eaux
- Maintien des structures paysagères : buissons et arbres solitaires, vergers, notamment comme habitats des différentes espèces-cibles visées

<b>Espèces et habitats</b>	<b>PR</b>	<b>PE</b>	<b>OB</b>	<b>Commentaires</b>
5130 - Formations de <i>Juniperus communis</i>	A	C	2 ha	Restauration de formations de Genévrier commun sur des sites potentiels. (act. 0 ha)
<b>6210* - Pelouses calcaires riches en orchidées</b>	A	C	9,5 ha	Préservation et amélioration des habitats existants et restauration de pelouses calcaires. (act. 3,9 ha)
Grand rhinolophe	B	B		Maintien dans un état de conservation favorable et amélioration des habitats de chasse et des corridors écologique (plantation de vergers, pâturage extensif)
Murin à oreilles échancrées	B	B		
6510 - Prairies mésophiles	C	B	39 ha	Préservation et restauration d'un bon état de conservation des prairies mésophiles. Promotion de mesures de gestion traditionnelles, qui favorisent la biodiversité. (act. 31,7 ha)

## **Objectifs à Long terme « Milieu ouvert »**

*(bien que de nombreuses terres agricoles et labours ne sont pas dans les limites du site Natura 2000, ils font partie des zones de protection d'eau ou sont à proximité et doivent jouer un rôle de corridors pour différentes espèces et relier les différents sites Natura 2000)*

### **Objectifs généraux :**

- Création de corridors (structures linéaires, projets agro-forestiers, vergers) pour relier les différentes forêts prioritaires (e.a. pour les chauves-souris) du site Natura 2000 (+- 7000m de corridors)
- Conversion de labours en prairies extensives et création de vergers, notamment dans les zones de protection des eaux

## Hotspots « Triton crêté »

Espèces et habitats	PR	PE	OB	Commentaires
Triton crêté	A	B	Populations viables	Maintien et amélioration de l'état de conservation du Triton crêté <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien et amélioration de mares existantes pour les besoins du Triton (assurer l'ensoleillement, un niveau d'eau suffisant, assurer la qualité d'eau, etc)</li> <li>• Installation des zones de tampon autour des mares colonisées et potentielles</li> <li>• Conservation et augmentation de la population du Triton crêté par amélioration de son habitat et création d'un maillage écologique (BK08) Ecart max. 500m entre les mares.</li> <li>• Création de corridors pour relier le site avec les autres sites Natura 2000 où le Triton crêté est présent</li> </ul>

## Objectifs « Sensibilisation »

- Information et sensibilisation des **exploitants** agricoles et **propriétaires** forestiers privés
- Promotion d'un **conseil** agricole et sylvicole intégrant les enjeux Natura 2000 et les zones de protection des eaux
- Installation d'une structure pour informer et sensibiliser le public sur les enjeux de la protection de la nature et des mesures liées au réseau Natura 2000 dans la région du Müllerthal
- Orienter la pratique d'activités de loisirs et activités sportives vers une découverte respectueuse de la nature et maîtriser la fréquentation des espaces naturels et préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification par la gestion des flux de promeneurs
- Inventaire et prospections systématiques des vestiges archéologiques lors de travaux forestiers (lourds) et informations des préposés forestiers
- Echange régulier sur la gestion des falaises pour combiner les différents enjeux du site : tourisme, oiseaux, plantes, mousses, fougères, lichens, chauves-souris

## Objectifs « Mesures réglementaires »

Désignation prioritaire des **réserves naturelles** suivantes comme mesure réglementaire de la mise en œuvre de Natura 2000 :

- N°19 - Hossenbiert,
- N°50 - Müllerthal,
- N°62 - Schnellert

*D'autres réserves naturelles peuvent être proposées, e.a. par le Comité de Suivi Natura 2000, si les objectifs de conservation du site risquent de ne pas être atteints.*

Le site abrite des **zones de protection autour des captages d'eau souterraine** qui vont être réglementées conformément à l'article 44 de la loi 19 décembre 2008 relative à l'eau.

- Schiessentümpel/Harebour
- Source Meelerbuur
- Source Weilerbach

Sur ces sites, il faudra veiller à combiner les objectifs « eaux potables » et « biodiversité » en y restaurant des biotopes (prairies maigres, vergers) et/ou créant des corridors écologiques sur les surfaces sensibles (projets agro-forêt, vergers, rangées d'arbres...), notamment dans les parties les plus sensibles au niveau d'infiltration d'eau.

## 5 Pressions et menaces

Code IUCN-CMP <sup>9</sup>	Pressions et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0001011	Plaine alluviale	Prairies	Forêts
A02.01	• Intensification agricole	X	X	
A02.02	• Labours dans la plaine alluviale	X	X	
A02.03	• Retournement de prairies permanentes	X	X	
A03.01	• Fauchage intensif ou intensification	X	X	
A03.03	• Abandon / manque de fauchage	X	X	
A04.03	• Abandon de systèmes pastoraux, manque de pâturage Embroussaillage		X	
A06.01.01	• Cultures annuelles intensives avec un risque important d'érosion/intensification	X	X	
A07	• Utilisation de biocides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides), d'hormones et de produits chimiques • Traitement chimique contre Rumex crispus et Rumex obtusifolius le long des cours d'eau et fossés drainants	X	X	
A08	• Fertilisation (Engrais, amendements)	X		
A10.01	• Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		X	
B02	• Gestion non durable des forêts			X
B02.01	• Plantation de résineux à moins de 30 m des cours d'eau et en zone alluviale	X		X
B02.02	• Coupe rase			X
B02.04	• Exploitation/ Enlèvement des arbres biotopes/ bois mort			X
D01.01	Perturbations dues à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiers, chemins, pistes cyclables</li> <li>• Fréquentation du site hors sentiers balisés</li> <li>• Activités récréatives/sportives/ de loisir en dehors de chemins balisés (VTT, Spéléologie)</li> <li>• Divagation de chiens sans laisse en période de nidification</li> <li>• Camping sauvage</li> </ul>	X	X	X
D01.02	• Routes, autoroutes	X	X	X
E01.01	• Urbanisation continue	X	X	X
E02.03	• Nouvelles zones industrielles / commerciales	X	X	X
G02.08	• Camping et caravane, camping sauvage	X	X	X
G05.01	• Surfréquentation des sites	X	X	X
G05.04	• Vandalisme	X	X	X
H01.05	• Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières	X	X	X
H01.08	• Pollution diffuse des eaux de surface due au non traitement des eaux usées domestiques	X	X	X
H02.06	• Pollution diffuse des eaux souterraines due aux activités agricoles ou forestières	X	X	X
I01	• Espèces exotiques invasives	X	X	X
J02.05 J02.05.02	• Modifications des cours d'eau (sauf renaturations)	X		
J02.01.03	• Comblement des mares		X	
K02	• Embroussaillage des habitats du milieu ouvert		X	
K04.05	• Abrutissement / taux de gibier trop élevé		X	X

<sup>9</sup>[http://biodiversity.eionet.europa.eu/activities/Natura\\_2000/Folder\\_Reference\\_Portal/list\\_threats\\_pressures.xls](http://biodiversity.eionet.europa.eu/activities/Natura_2000/Folder_Reference_Portal/list_threats_pressures.xls)

## 6 Mesures de protection déjà existantes

Type de mesure	Description	Plaine alluviale	Prairies	Forêts
Mesures légales ou règlement	Protection des habitats et des habitats d'espèces en vertu de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X	X	X
	Adaptation de la loi relative à la chasse instaurant des plans de tir afin de limiter la densité de gibier et de favoriser la régénération naturelle des chênaies. 2007-2011 + 2011-2021	X	X	X
	Objectifs du PNPN (Plan National de la Protection de la Nature) Décision du Gouvernement	X	X	X
	Protection des espèces intégralement protégées et de leurs sites de reproduction, dépendance, d'hibernation et de migration en vertu de l'article 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X	X	X
	Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau	X		
	Règlement grand-ducal du 23 décembre 2014 relatif aux boues d'épuration	X	X	
	Classification de nouvelles réserves naturelles et élaboration de dossier de classement	X	X	X
Mesure administratives	Mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau - Plan de gestion pour le Grand-Duché de Luxembourg (2009-2015) et (2015-2021)	X		
	Programme des mesures de la gestion de l'eau, visant entre autres les masses d'eau de l'Ernz noire et de leur affluents <sup>10</sup> OWK : I-3.4, II-4, II-5, I-3.2	X		
	Guide d'orientation et de bonne pratique des forêts et habitats forestiers : (en publication) Guide d'orientation pour la gestion des forêts en vue des espèces protégées <sup>11</sup>			X
	Plan d'actions « habitats » (Prairies maigres de fauche, forêts alluviales, Tourbières boisées, Forêts de ravin, Pelouses calcaires, Mares des milieux ouverts, vergers, landes à callune, sources non-exploitées pour l'alimentation de l'eau potable)		X	X
	Plans d'actions « espèces » ( <i>Milvus milvus</i> , <i>Chat sauvage</i> , <i>Grand rhinolophe</i> , Murin de Bechstein, Triton crêté)	X	X	X
	Publication du cadastre des biotopes des milieux ouverts totalisant 37,6 ha pour le site <sup>12</sup> , dont 47% sous contrat biodiversité + 13 ha vergers	X	X	
	Guide d'orientation et de bonnes pratiques pour la gestion des biotopes des milieux ouverts <sup>13</sup> .	X	X	
	Elaboration et actualisation des documents d'aménagement forestiers COFO	X		X
	Cadastre des biotopes des milieux forestiers <sup>14</sup>	X		X
	Circulaire interne de l'ANF sur îlots de vieillissement, arbres bio et arbres morts (Déc. 2013)			X
Mes. Contract	Contrats « biodiversité » : 185,5 ha dont 67 ha en forêts , principalement des projets de pâturage extensifs en milieu ouvert	X	X	
	Mesures agri-environnementales: (pas de données disponibles fournies par le MAVCP/ASTA)	X	X	
Autres mesures	Station biologique <b>Mëllerdall (création 2016)</b> : Cartographie de néophytes, vergers, bord des chemins ruraux, pelouses calcaires, haies, triton crêté, landes, colonies de chauves-souris	X	X	(X)
	Le projet <b>LIFE ORCHIS</b> (2014-2019) 'Restauration of calcareous grasslands in the eastern Luxembourg' vise la préservation, l'amélioration et la restauration de pelouses calcaires et de formation de <i>Juniperus communis</i> sur 8 sites Natura 2000 à l'est du pays.		X	

<sup>10</sup> [http://www.eau.public.lu/directive\\_cadre\\_eau/directive\\_cadre\\_eau/2015-2021\\_2e\\_cycle/publication-du-plan-de-gestion/index.html](http://www.eau.public.lu/directive_cadre_eau/directive_cadre_eau/2015-2021_2e_cycle/publication-du-plan-de-gestion/index.html)

<sup>11</sup> [http://www.environnement.public.lu/forets/publications/Handlungsempf\\_Forst/index.html](http://www.environnement.public.lu/forets/publications/Handlungsempf_Forst/index.html)

<sup>12</sup> [http://www.environnement.public.lu/conserv\\_nature/dossiers/Cadastre\\_des\\_biotopes/cadastre\\_biotopes\\_milieux\\_ouverts/index.html](http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Cadastre_des_biotopes/cadastre_biotopes_milieux_ouverts/index.html)

<sup>13</sup> [http://www.environnement.public.lu/conserv\\_nature/dossiers/Cadastre\\_des\\_biotopes/cadastre\\_biotopes\\_milieux\\_ouverts/guide\\_orientation\\_-\\_Leitfaden\\_PDF.pdf](http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Cadastre_des_biotopes/cadastre_biotopes_milieux_ouverts/guide_orientation_-_Leitfaden_PDF.pdf)

<sup>14</sup> <http://www.environnement.public.lu/forets/dossiers/Leitfaden/index.html>

## 7 Objectifs opérationnels et zonages

### 7.1 Les zonages

Les zonages regroupent des ensembles qui nécessitent une gestion similaire et pour lesquels des objectifs opérationnels cohérents, ainsi que des modalités de gestion communes peuvent être déterminés. Le recours à ces zonages permet la flexibilité nécessaire dans la mise en œuvre des objectifs. Les zonages sont digitalisés dans l'outil informatique «Espaces naturels» de l'ANF.

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Les zones de ce plan de gestion regroupent :

- un voisinage de certains types d'habitats et la présence d'espèces occupant des habitats similaires
- une exploitation ou une gestion comparable
- des menaces semblables
- un potentiel de développement analogue.

Zonage	Description	Surf. (ha)	% Publ.
Plaine alluviale et eaux (ZPA)	<p>Complexe d'habitats liés aux plaines alluviales, fonds de vallées ou dépressions. Habitats typiques : Cours d'eaux, eaux stagnantes, prairies humides du Calthion, prairies humides du Molinion, roselières, magnocariçae, mégaphorbiaes, ainsi que des forêts linéaires le long des cours d'eaux ou forêts alluviales.</p> <p>Ce zonage reprend les zones inondables (HQ10 si disponible) ou est définie par 15m sur les deux côtés des cours d'eau.</p> <p>Les cours d'eau du site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ernz Noire et affluents</i></li> <li>• <i>Haedbach, Condrèferbach et affluents</i></li> <li>• <i>Halerbach et affluents</i></li> <li>• <i>Aesbech et affluents Lauterburerbach Sûre</i></li> </ul> <p><b><u>Espèces cibles:</u> Cigogne noire, Martin pêcheur</b></p> <p><b><u>Objectifs (e.a.) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>100 % contrats biodiversité ou MAE équivalentes,</i></li> <li>• <i>Renaturation des cours d'eau et création des mégaphorbiaies</i></li> <li>• <i>Conversion des résineux en feuillus.</i></li> <li>• <i>Restauration des sources et des sources pétifiantes</i></li> <li>• <i>Conversion des labours en prairies</i></li> </ul>	332	53%

Zonage	Description	Sous-zones	Surf. (ha)	% Publ.
Forêts et falaises (ZF)	Complexe d'habitats forestiers et plantations forestières. Différents âges et compositions des peuplements avec ou sans microhabitats	<p><b>ZF1 : Forêts très prioritaires</b></p> <p>Les réserves forestières intégrales et les réserves forestières classées ainsi que les réserves naturelles en procédure de classement.</p> <p><b><u>Pas de gestion forestière</u></b></p>	212	98%

	(rochers, falaises, mardelles, cours d'eaux). <b>Espèces cibles :</b> Murin de Bechstein, Pic mar, Pic noir, Trichomanès remarquable, Dicrane verte	<p><b>ZF2a: Forêts prioritaires - enjeux « biodiversité » (ca. 727 ha)</b> Principalement les massifs dominés par des chênaies et hêtraies ou forêts avec une qualité d'habitat élevée pour le Murin de Bechstein (ou Pic mar comme bonne espèce indicatrice)</p> <p><b>ZF2b : Friemholz (ca 110 ha) 100% publique</b> <i>Bien que le massif forestier Friemholz ne se trouve pas dans les limites du site LU0001011, des mesures de gestion sont proposées dans ce plan de gestion à cause de sa valeur exceptionnelle en tant qu'habitat de chasse et site d'été pour les chauves-souris. Notamment pour le Murin de Bechstein cette forêt joue un rôle primordial. Dans une étude récente 4 colonies de l'espèce ont été identifiées ainsi que de nombreux individus du Grand Murin étaient démontrés.</i></p> <p><b>Objectifs (e.a) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien d'arbres biotopes 8/ha ou désignation d'îlots de vieillissement et du bois mort</li> <li>Création de lisières,</li> <li>Restauration des landes</li> </ul>	837	76%
		<p><b>ZF3a : les forêts moins prioritaires (2371 ha) (50% publique)</b> Principalement des massifs dominés par des résineux ou des feuillues jeunes.</p> <p><b>ZF3b : Haard 605 ha (68% publique)</b> Le massif forestier Haard fait partie du site LU0001016 et est décrit dans ce plan de gestion-là</p> <p><b>Objectifs(e.a) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien d'arbres biotopes 4/ ha et/ou îlots de vieillissement et du bois mort (selon circulaire) en FS</li> <li>Conversion successive des peuplements résineux en feuillues</li> <li>Création de lisières/ corridors</li> </ul>	3014	54%
Prairies et Pelouses sèches (ZPS)	Taux élevé de prairies maigres, de pelouses sèches et de pâturages permanent ainsi que de vergers.	<p><b>Zonage très prioritaire</b></p> <p><b>ZPS1a : Future réserve naturelle « Hossebiereg »</b></p> <p><b>ZPS1b : Pelouses sèches du Groëknapp ca 13 ha</b> <b>Objectifs e.a :</b> Maintien et amélioration des pelouses sèches</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrats de biodiversité sur 100% des surfaces</li> <li>Débroussaillage des pelouses existantes et potentielles/ Restauration de pelouses sèches</li> <li>Pâturage adapté aux besoins du biotope</li> <li>Restauration de formations de Juniperus communis (uniquement Groëknapp)</li> </ul>	25	33%
		<b>ZP2 : Prairies prioritaires</b>	193	5%

		<p>Les prairies maigres de fauche, les vergers ainsi que les prairies mésophiles des pentes de Grundhof à Weilerbaach</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% de contrat de biodiversité <u>sur les habitats et biotopes</u></li> <li>• Restauration de 10% des habitats potentiels</li> <li>• Conservation de structures boisées (haies, vergers et arbres solitaires)</li> </ul> <p><b>Espèces cibles :</b> Grand rhinolophe, Murin à oreilles échanquées</p>		
Milieu ouvert (ZMO)	Complexes d'habitats du milieu ouvert, dominés par des terrains d'une exploitation agricole plutôt intensive (terre arable et prairies intensives) et peu d'éléments de structures.	<p><b>Hotspot</b></p> <p><b>Triton crêté (HST) :</b></p> <p>Tous les plans d'eau (BK08) du milieu ouvert qui figurent comme habitat ou habitat potentiel pour le triton crêté ⇒ 6 mares colonisées/ 24 mares colonisables</p> <p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorations des plans d'eau</li> <li>• Création de nouvelles mares pour relier les différentes populations du site et des autres sites</li> <li>• Extensification des prairies aux alentours des mares installation des zones tampon</li> <li>• Sécurisation des plans d'eau par achat</li> </ul>	30 mares	
		<p><b>ZM03 : Le milieu ouvert moins prioritaires</b></p> <p>Les prairies et les terres arables restantes. La conversion de prairies intensives en labours peut être autorisée sous certaines conditions =&gt; un risque minimal d'érosion, maintien de corridors écologiques sur les labours et la mise en place des mesures de compensation ou de conversion d'un labour en ZPA ou ZPS ou dans une zone de protection des eaux sensible.</p> <p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration de 5% des habitats potentiels</li> <li>• Structuration du milieu ouvert avec des haies, vergers et des arbres solitaires ou projets agroforestiers (notamment en dehors des limites du site pour créer des corridors entre les forêts, surtout celles à enjeux « biodiversité »)</li> </ul>	374	6%

## 7.2 Les objectifs opérationnels 2017-2026

Les objectifs opérationnels permettent de faire le lien entre les OLT qui ont une formulation générale et les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Objectifs opérationnels : Plaine alluviale (ZPA1)		Dimension	Priorité	(co) Financ.	
Plaine alluviale	1.	<b>Extensification sur 100 %</b> des surfaces agricoles situées à l'intérieur de la zone alluviale par fauchage ou pâturage <ul style="list-style-type: none"> <li>Par prolongation des contrats de biodiversité existants: 16 ha</li> <li>Sur des biotopes actuellement sans contrat de biodiversité : 0,5 ha</li> <li>Par de nouveaux contrats de biodiversité ou des mesures agro-environnementales équivalentes : 9,2 ha</li> </ul>	25,7 ha	1	Biodiv/ MAE
				1	
				2	
	2.	<b>Restauration de la continuité</b> écologique par l'installation de passes à poisson/ enlèvement des barrages <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Ernz Noire</u> : 7 (DCE : 2951, 2952, 3007, 2975, 2980, 2981, 3008)</li> <li><u>Lauterburerbaach</u> : 1 (DCE : 694)</li> </ul>	8	1	Fonds Eau
	3.	<b>Renaturation des cours d'eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Consdrefferbaach</u> : 400 m (DCE : 729, 730, 731, 732)</li> <li><u>Sauer</u>: 1900m (DCE: 652, 653, 654)</li> <li><u>Lauterburerbaach</u>: 700 m (DCE : 693, 695)</li> </ul>	3000 m	1	Fonds Eau
	4.	<b>Conversion des résineux</b> le long des cours d'eau (distance 15 m des 2 côtés) en feuillues <ul style="list-style-type: none"> <li><b>FS</b> : 100% de 27 ha</li> </ul>	38 ha	1	Subsides Forêts
	5.	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>FP</b> : 50% de 11 ha</li> </ul>		1	Divers
		<b>Restauration/Protection de sources</b>			
	6.	Sources pétifiantes (7220) <ul style="list-style-type: none"> <li>Privées : 5</li> </ul>	7	1	Fonds Eau
	7.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publiques : 2</li> </ul>		1	Fonds Eau
	8.	Sources pas pétifiantes (BK05) <ul style="list-style-type: none"> <li>Privées : 21</li> </ul>	28	1	Divers
	9.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publiques : 7</li> </ul>		1	Divers
	10.	<b>Développement des mégaphorbiaies</b> d'une largeur de 5 m sur 5% des surfaces agricoles adjacentes aux cours d'eau	900 m (2*450 m)	1	Biodiv
	11.	<b>Renaturation</b> de 5% des cours <u>non repris par la DCE</u> : 64800 m	3240 m		Fonds Eau
12.	<b>Monitoring</b> : Installation d'une nouvelle placette (1x site sur l'Ernz Noire) pour surveiller la qualité de l'eau	1 placette	1	Divers	
13.	<b>Elaboration d'une solution administrative</b> visant l'élimination durable des Ouettes d'Égypte et Bernache du Canada au lac d'Echternach	2018	1	/	
	<b>Stations d'épurations (STEP)</b>				
14.	<b>Moderniser</b> les stations d'épurations suivantes : STEP_111_B001 à Beaufort/	6 stations	1	Fonds Eau	

	STEP_118_B001 à Christnach <i>(et raccordement avec STEP_118_B003 de Waldbillig)/</i> STEP_112_B004 à Kobebur/ STEP_112_B003 à Hersberg/ STEP_114_B001 à Consdorf			
15.	<b>Construire</b> une nouvelle station à Savelborn	1 station	1	Fonds Eau

		<b>Objectifs opérationnels : Forêts et Falaises (ZF)</b>	<b>Dimension</b>	<b>Priorité</b>	<b>(co) Financ.</b>
<b>Mesures Générales</b>	16.	<b>FS<sup>15</sup></b> : Maintien d'un niveau minimum de <b>4 arbres morts et 4 arbres biotopes</b> (par marquage) par ha (Selon conditions circulaire ANF décembre 2013). Sauf spécifié autrement dans ce plan de gestion		1	ANF
	17.	<b>Monitoring des chauves-souris</b> (et adaptation du nombre d'arbres biotopes)	Tous les 6 ans	1	MDDI
	18.	Elaboration d'une solution administrative visant l'élimination durable des mouflons	2018	1	ANF
	19.	<b>Restauration de landes 4030</b> sur 10% des sites potentiels (sites potentiels voir carte) actuellement en forêts	2,5 ha	1	ANF/ Divers
	20.	<b>Sécurisation des forêts</b> sensibles au niveau de la conservation de la nature	15 ha	2	Divers
	21.	Elaboration d'un plan de gestion avec les botanistes et les experts dans le domaine du tourisme concernant la gestion des falaises sensibles	2018	1	Divers
<b>Forêts très prioritaires</b>	<b>ZF1 : RF Elteschmuer, RFI Schnellert et Saueruecht: 212 ha</b>				
	<b>Elteschmuer :</b>				
	22.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'une étude concernant le comblement des drains et la renaturation du régime hydrique (<i>voir propositions du Dossier de classement de la réserve naturelle</i>)</li> </ul>	2018	1	ANF
23.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comblement des drains sélectionnés</li> </ul>		1	ANF	
<b>Zonage prioritaire</b>	<b>ZF2a : Forêts prioritaires Ernzt Noire : 727 ha</b>				
	24.	<b>FS : Maintien (Marquage) d'îlots de vieillissement (en zone Natura 2000) – emplacements à titre indicatifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Triage Marscherwald 18,5 ha (Heffingen CNE parcelles: 6; Bech CNE parcelles 8/9, 25, 6; Marscherwald DOM parcelles 15, 11)</li> <li>Triage Berdorf 16 ha (Berdorf CNE parcelles: 15, 16/17, 35/36; Echternach DOM parcelles 1/2)</li> <li>Triage Beaufort 20,5 ha ( Beaufort CNE parcelles: 6/5)</li> <li>Triage Consdorf 10,5 ha (Waldbillig CNE parcelles: 4/5; Consdorf CNE parcelles: 3, 25, 33, 37)</li> <li>Triage Echternach 30 ha (Echternach CNE parcelles: 36)</li> </ul>	95,5 ha	1	ANF
	25.	<b>FP</b> : Maintien (Marquage) de 4 arbres/ha ou désignation d'îlot(s) dans le Massif forestier Kuesselt à Grundhof	4,6 ha	1	Subsides forêts
	26.	Création des lisières forestières aux intersections avec les milieux ouverts <ul style="list-style-type: none"> <li><b>FS</b> : 2780 m</li> </ul>	2780 m	1	ANF
	27.	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>FP</b> : 520 m</li> </ul>	520 m	1	Subsides forêts
	28.	<b>FS : Enlèvement</b> successif de 30% des <b>résineux</b> sur les stations à hêtres : voir carte	2,8 ha	1	ANF
29.	Restauration de <b>forêt de ravin (9180)</b> par l'enlèvement des résineux à Beforterheed, lieu-dit : Aalbuerg	5,1 ha	1	ANF	

<b>ZF2 b : Friemholz (à l'extérieur du site – mais élément clé) 110 ha</b>				
	30.	Création d' <b>îlots de vieillissement</b> autours des secteurs qui présentent une haute densité de chauves souris ( <b>à définir suite à l'étude juin 2017</b> )	20 ha	1 ANF
	31.	Marquage de 8 arbres biotopes/ ha sur le reste du massif (en fonction des îlots)	80 ha	1 ANF
<b>Forêts moins prioritaire</b>	<b>ZF3 a : Forêts moins prioritaires 3014 ha</b>			
	32.	<b>FS : Maintien (Marquage) des îlots de vieillissement</b> • Triage Berdorf: 5,5 ha • Triage Marscherwald: 3 ha	8,5 ha	2 ANF
	33.	<b>FS : Création des lisières forestières</b> aux intersections avec les milieux ouverts	3750 m	2 ANF
	34.	<b>FS : Enlèvement successif de 15% des résineux</b> sur les stations à hêtres (voir carte)	18,3 ha	3 ANF
	35.	<b>FP : Enlèvement successif de 5% des résineux</b> sur les stations à hêtres (voir carte)	3,8 ha	3 Subsidés forêts
	<b>ZF3 b : Haardt 605 ha (idem plan de gestion Mompach)</b>			
	36.	<b>FS:</b> Création d'une lisière forestière aux intersections avec le milieu ouvert	670 m	2 ANF
	37.	<b>FS:</b> Enlèvement successif de 50% des pins (75 ha)	37,5 ha	1 ANF
	38.	Maintien (Marquage) d'un niveau minimum de 8 arbres biotopes par ha (si présents et selon conditions circulaire ANF décembre 2013) sur 10% des forêts habitats (9110, 9130) (Echternach Cne) (p.ex dans: Echternach Cne Parcelle16, Parquet 22 ; Parcelle 21, Parquet 2&9, Parcelle 17, Parquet 1 ; Parcelle, 24 Parquet 2)	12 ha	2 ANF

<b>Objectifs opérationnels ZPS Prairies maigre de fauche, Pelouses sèches</b>			<b>Dimension</b>	<b>Priorité</b>	<b>(co) Financ.</b>
<b>Zonage très prioritaire</b>	<b>ZPS1a : Hossebiereg ca 30 ha</b>				
	39.	<b>Restauration de pelouses sèches</b> embroussaillées (débroussaillage suivi d'une gestion adaptée)	1 ha	1	Divers
	40.	<b>Extensification</b> des surfaces agricoles situées à l'intérieur de la zone (28,5 ha) par fauchage ou pâturage (contrats biodiversité) • Prolongation des contrats de biodiversité existants : 1,9 ha • Sécurisation des biotopes existants actuellement sans contrat de biodiversité : 0,9 ha • Sécurisation de nouveaux biotopes (prairies sèches) à restaurer : 1 ha	3,8 ha	1	Biodiv
	41.	<b>Maintien de la gestion actuelle des pelouses sèches existantes</b> (pâturage et débroussaillage)	2,3 ha	1	Divers
	42.	Sécurisation des biotopes par achat/bail emphytéotique	1,7 ha	2	Divers
	<b>ZPS1b : Groëknapp ca 13 ha</b>				

<sup>15</sup> FS : Forêt soumise/ FP : Forêt privée

	43.	<b>Extensification</b> des pelouses sèches par des contrats de biodiversité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation des contrats de biodiversité existants : 2 ha</li> <li>• Sécurisation de nouveaux biotopes (prairies sèches) à restaurer : 4 ha</li> </ul>	6 ha	1	Biodiv
	44.	Restauration des formations de genévrier sur 2 ha par plantations de <i>Juniperus communis</i> issus de matériel autochtone	2000 plantes	2	Divers
<b>ZPS2: Pentes de Grundhof à Weilerbaach ca 193 ha</b>					
<b>Zonage prioritaire</b>	45.	<b>Extensification sur 70 % des surfaces agricoles</b> situées à l'intérieur de la zone (150,7 ha) par fauchage ou pâturage <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation des contrats de biodiversité existants : 84 ha</li> <li>• Sécurisation des biotopes actuellement sans contrat de biodiversité : 16 ha</li> <li>• Restauration de 10% des prairies habitats potentiels par extensification par un contrat biodiversité (45 ha indiqués dans la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) : 4,5 ha</li> </ul>	105 ha	2	Biodiv
	46.	<b>Entretien de vergers</b> existants	3,6 ha	2	Divers
	47.	<b>Création de nouveaux vergers</b>	1 ha	2	Divers

		<b>Objectifs opérationnels : Milieu ouvert (ZMO)</b>	<b>Dimension</b>	<b>Priorité</b>	<b>(co) Financ.</b>
<b>Milieu ouvert moins prioritaire</b>	<b>ZMO3: 353 ha</b>				
	48.	<b>Extensification des surfaces agricoles</b> (310 ha) par des contrats de biodiversité ou des mesures agro-environnementales équivalentes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation des contrats de biodiversité existants : 8,9 ha</li> <li>• Sécurisation des biotopes existants actuellement sans contrat de biodiversité : 2,6 ha</li> <li>• Restauration par extensification de 5% des prairies habitats potentiels (indiqués dans la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) : 15,5 ha</li> </ul>	27 ha	2	Biodiv
	<b>Création/ amélioration des corridors écologiques (forêts ⇔ milieu ouvert) et la structuration du milieu ouvert</b>				
	<b>→ à l'intérieur du site (Plateau Schéiferei Beaufort)</b>				
	49.	• Restauration de vergers (ou Projets d'agroforesterie)	8 ha	2	Divers
	50.	• Plantation de haies / rangées arbres	1500 m	2	Divers
51.	<b>→ à l'extérieur du site</b> (rangées arbres, agroforesterie, haies, vergers, etc) Suggestions e.a. de corridors voir carte: <ul style="list-style-type: none"> <li>• corridor 1 : Tollwiss ⇔ Kuesselt (Beaufort)</li> </ul>	5500 m	3	Divers	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>corridor 2 : Deelen ↔ Halsbaach à Berdorf</li> <li>corridor 3 : Friemholz ↔ Melickshaff ↔ Létzert à Berdorf</li> <li>corridor 4 : Friemholz ↔ Jongebësch à Berdorf</li> <li>corridor 5 : Marscherwald Colwenter Deel ↔ Kasselt Berdorf à Kobebour</li> </ul>			
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

<b>Objectifs opérationnels Hotspot Triton crêté (voir carte Triton)</b>		<b>Dimension</b>	<b>Priorité</b>	<b>(co) Financ.</b>	
<b>Hotspot Triton</b>	<b>I. Mares colonisées</b>				
	52.	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Extensification des prairies</b> aux alentours de la mare (ID_212) par des contrats de biodiversité ou des mesures agro-environnementales</li> </ul>	3,5 ha	1	Biodiv
	53.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation d'une <b>zone tampon/ clôture</b> d'un rayon de min 5m autour des mares (ID_101, 305)</li> </ul>	2 mares	1	Divers
	54.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction d'espèces végétales invasives telles que <i>Typha latifolia</i> en faveur d'une végétation submergée et enlever les structures boisées pour garantir l'ensoleillement des surfaces d'eau (ID_307)</li> </ul>	1 mare	1	Divers
	<b>II. Mares colonisables</b>				
	55.	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Restauration</b> des mares afin de garantir le niveau d'eau nécessaire à la reproduction du Triton crêté. (ID_701, 209, 215,208, 205, 207)</li> </ul>	6 mares	1	Divers
	56.	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Réduction d'espèces végétales</b> invasives telles que <i>Typha latifolia</i> en faveur d'une végétation submergée et enlever les structures boisées pour garantir l'ensoleillement des surfaces d'eau (ID_201, 214, 701, 210, 304, 211,206, 205, 207)</li> </ul>	9 mares	1	Divers
	57.	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Enlèvement de poissons</b> dans la mare (ID_202)</li> </ul>	1 mare	1	Divers
	58.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation d'une <b>zone tampon / clôture</b> d'un rayon de min 5m autour des mares (ID_210, 206, 209, 215, 208, 306)</li> </ul>	6 mares	1	Divers
	<b>III. Création de nouvelles mares</b> (améliorer le maillage écologique)				
	59.	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 corridor de Kalefeld direction Ueligsmillen/Seitert/Landschent : <u>10 mares à long terme</u>/5 mares à court terme</li> <li>(voir aussi Plan de gestion LU0001015 Ernz blanche)</li> <li>1 corridor de Theinshaff/ Alrodeschhaff direction Leemkaul : 5 mares à long terme/3 mares à court terme</li> <li>1 corridor de Larebiërg direction Hongeschhaff : 6 mares à long terme/3 mares à court terme</li> </ul>	11 mares	2	Divers
	60.	<b>Sécurisation par convention/ bail emphytéotique/ achat</b> des prairies entourant les mares à Triton crêté	4 ha	3	Divers
61.	<b>Monitoring</b> régulier des mares "Tritons"	tous les 3 ans	1	Divers	

# **Annexes**

**Table des cartes**  
**Cadre juridique**

# Table des cartes

Carte 1 : Aperçu général

Carte 2 : Types de propriétés

Carte 3 : Habitats

Carte 4 : Etat de conservation des habitats

Carte 5 : Mesures contractuelles

Carte 6 : Espèces

Carte 7 : Objectifs Prairies

Carte 8 : Objectifs Plaine alluviale et Triton crêté

Carte 9 : Objectifs Forêts

Carte 10 : Etat hydromorphologique des cours d'eau principaux

# Cadre juridique

## ➤ La Directive « Habitats » (92/43/CEE)

Le point 1 de l'article 6 de la Directive "Habitats"<sup>16</sup> institue le principe général de gestion des sites Natura 2000: « Pour les zones spéciales de conservation, les États membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés spécifiques aux sites ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement et les mesures réglementaires, administratives ou contractuelles appropriées, qui répondent aux exigences écologiques des types d'habitats naturels de l'annexe I et des espèces de l'annexe II présents sur les sites ».

## ➤ La loi modifiée concernant la protection de la nature et des ressources naturelles du 19 janvier 2004

Selon l'article 37 de la loi modifiée concernant la protection de la nature et des ressources naturelles du 19 janvier 2004, le Ministre prend, pour chaque zone Natura2000, les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés spécifiques aux zones ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement et les mesures réglementaires, administratives ou contractuelles appropriées, qui répondent aux exigences écologiques des types d'habitats naturels de l'annexe 1 et des espèces des annexes 2 et 3 présents dans les zones. Les plans de gestion élaborés pour les zones Natura 2000 sont arrêtés par le Ministre.

Un règlement grand-ducal arrête les modalités d'élaboration et le contenu des plans de gestion. Les plans de gestion élaborés pour les zones Natura 2000 sont ensuite arrêtés par le Ministre.

### **Le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation<sup>17</sup> retient pour le site (LU0001011) les éléments suivants :**

- a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de l'Ernz noire, de la Aesbaach, de la Lauterbornerbaach et de leurs affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et restauration des rivières avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (3260) et des populations de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri* et du Saumon *Salmo salar*.
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (3140)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des sources pétrifiantes avec formation de tuf (7220\*)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable des roches siliceuses avec végétation pionnière (8230), des pentes rocheuses calcaires et siliceuses avec végétation chasmophytique (8210, 8220) ainsi que des grottes naturelles (8310)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des landes sèches (4030), des pelouses sèches (6210\*), des tourbières de transition (7140) et des mégaphorbiaies (6430)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable des forêts de ravin (9180\*) et des tourbières boisées (91D0\*)
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et extension des forêts alluviales (91E0\*)
- (h.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies acidophiles à *Ilex* (9120) et des hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110) et du *Asperulo-Fagetum* (9130)
- (i.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*
- (j.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand murin *Myotis myotis*, du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* et du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- (k.) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des populations du Trichomanès remarquable *Trichomanes speciosum* et de la Dicrane verte *Dicranum viride*

<sup>16</sup> <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:31992L0043&from=FR>

<sup>17</sup> <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2009/0220/a220.pdf#page=2>

## Résumé

La zone de conservation spéciale LU00010011 « Vallée de l'Ernz Noire/ Beaufort/ Berdorf » d'une surface de 4195 ha se situe dans la région du Müllerthal qu'on appelle également Petite Suisse à cause de sa topographie accidentée. Cet environnement qui présente une grande variété de conditions climatiques et stationnelles a favorisé l'établissement d'une végétation ainsi que d'une faune hautement spécialisée. Parmi les habitats européens prioritaires présents sur le site, il y a les nombreuses sources pétrifiantes avec formation de tuf caractéristiques du Müllertal, la tourbière boisée «Elteschmuer» ainsi que des forêts alluviales et des forêts de ravin. On retrouve des pelouses calcaires sèches, hébergeant plusieurs espèces d'orchidées, au Hossebiert à Eppeldorf et au Groeknapp à Graulinster. Les falaises qui caractérisent le Müllertal constituent une des seules stations connues du pays du *Trichomanes speciosum* et hébergent un très grand nombre de mousses et lichens très rares. Les nombreuses falaises sont également des sites de nidification d'oiseaux protégés tels que le Grand-Duc d'Europe et le Faucon pèlerin.

Les nombreuses forêts feuillues, principalement des hêtraies, sont un habitat de chasse exemplaire pour un grand nombre de chauves-souris protégées. Nombreuses de ces espèces exigent la protection d'un grand nombre d'arbres morts, arbres biotopes et à loges de pics. La restauration de corridors écologiques fonctionnels sur les plateaux agricoles pour relier les différentes forêts protégées est une mesure importante de gestion.

Sur les pentes des vallées de l'Ernz noire et de la Sûre se trouvent des terres agricoles avec des prairies maigres de fauche et des vergers. Les fonds de vallées parcourus par des cours d'eau sont des lieux de chasse pour de nombreuses espèces dont la Cigogne noire.

Le Triton crêté, espèce cible et hautement prioritaire, est présent dans un certain nombre de mares sur les plateaux agricoles. Pour assurer son bon état de conservation, il est important d'augmenter le nombre de biotopes-relais et créer des corridors écologiques au sein du site mais également de relier les populations avec d'autres populations de sites Natura voisins.

A noter également la présence de nombreuses sources d'eau potable sur le site. La combinaison des enjeux liés à la biodiversité et de la protection des eaux avec les activités agricoles et forestières est également une des grandes priorités du site. Combiner des mesures pour la biodiversité dans les zones de protection des eaux sensibles et vulnérables doit également être un des objectifs du site.

La gestion des enjeux liés à la biodiversité e.a. des falaises avec les autres enjeux (tourisme, exploitation forestière, escalade,...) est un des grands défis du plan de gestion et nécessitera la préservation de zones de quiétude et une gestion des flux de visiteurs.

## Zusammenfassung

Das Natura 2000 Gebiet LU0001011 «Vallée de l'Ernz Noire/ Beaufort/ Berdorf», mit einer Gesamtfläche von fast 4200 ha befindet sich in der Region Müllerthal, die auch wegen ihrer zerklüfteten Sandsteinformationen als «kleine luxemburger Schweiz» bezeichnet wird. In dieser Landschaft konnte sich aufgrund ihrer standörtlichen und klimatischen Vielfalt eine spezialisierte Flora und Fauna entwickeln. So befinden sich eine Reihe prioritärer europäisch geschützter Habitats, darunter Kalktuffquellen, der Moorbirkenwald im «Elteschmuer» und außerdem Au- und Schluchtwälder im Gebiet. Auf dem Groeknapp bei Graulinster und auf dem Hossebiert in Eppeldorf befinden sich Kalkmagerrasen mit einem ausgeprägten Vorkommen an seltenen Orchideenarten. Charakteristisch für das Gebiet sind auch die Sandsteinfelswände, auf denen Wanderfalke und Uhu ideale Nistbedingungen finden. In den tiefen Klüften der Felswände befindet sich auch der in Luxemburg sehr seltene Prächtige Dünnfarn.

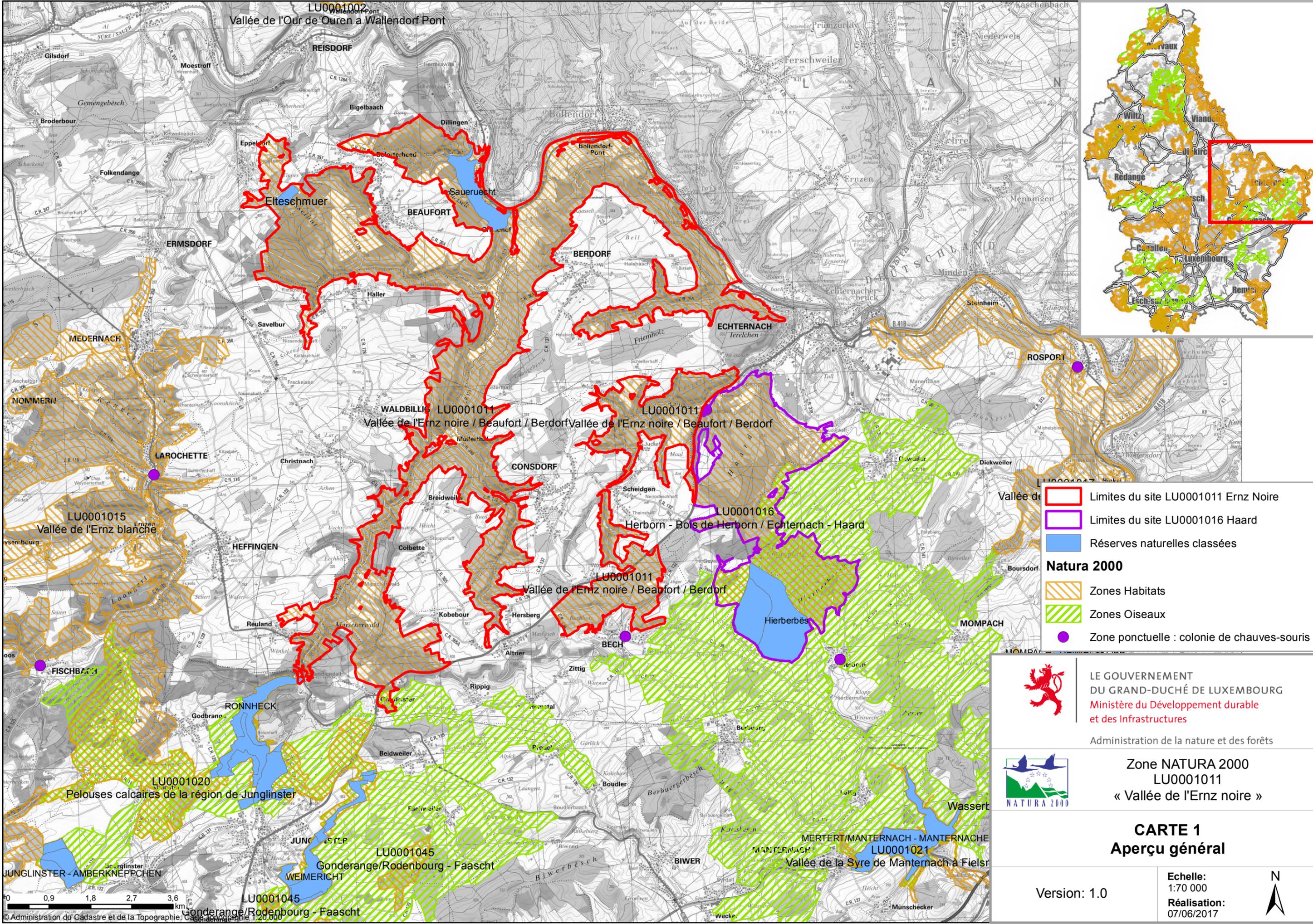
Die weitläufigen Buchwälder des Gebietes stellen ein ausgezeichnetes Sommer- und Jagdhabitat für verschiedene Fledermäuse von Anhang 2 und Anhang 4 der FFH-Richtlinie dar. Diese Arten benötigen zwingenderweise eine hohe Anzahl von Biotopbäumen und einen hohen Anteil von Totholz. Um im Offenland die Wälder miteinander zu verbinden ist die Wiederherstellung ökologischer Wanderkorridore auf den hauptsächlich landwirtschaftlich genutzten Hochplateaus ein weiteres wichtiges Schutzziel.

An den Hängen der größeren Fließgewässer des Gebietes der Ernz Noire und der Sauer finden sich Flachlandmähwiesen und Streuobstwiesen. Der Auenbereich stellt ein Jagdhabitat für den Schwarzstorch dar.

Der Kammolch eine der hochprioritären Zielarten in Natura 2000 Gebieten findet man in verschiedenen Stillgewässern im Offenland. Um den guten Erhaltungszustand dieser Art zu garantieren ist es notwendig eine ausreichende Vernetzung, durch das Anlegen eines dichten Netzes aus Stillgewässern, auch zwischen anderen Natura 2000 Gebieten herzustellen.

Zu erwähnen sind außerdem die zahlreichen Trinkwasserquellen des Gebietes. Hier ist der kohärente Zusammenschluss von Naturschutz und Trinkwasserschutz sowie den Interessen der Forst- und Landwirtschaft zu berücksichtigen. Dieses Zusammenspiel der verschiedenen Interessensgruppen ist ein weiteres Ziel dieses Managementplans.

Das Management der Felsen im Hinblick auf die Biodiversität und des Tourismus ist eine der großen Herausforderungen für das Gebiet. Es sollten Ruhezone eingerichtet und die Besucherströme entsprechend einem pfleglichen Umgang mit der Natur gelenkt werden.



LU0001002  
Vallée de l'Our de Ouren a Wallendorf Pont

LU0001015  
Vallée de l'Ernz blanche

LU0001020  
Pelouses calcaires de la région de Junglinster

LU0001045  
Gonderange/Rodenbourg - Faascht

LU0001011  
Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf

LU0001011  
Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf

LU0001016  
Herborn - Bois de Herborn / Echternach - Haard

LU0001021  
Vallée de la Syre de Manternach à Fiesl

- Limites du site LU0001011 Ernz Noire
- Limites du site LU0001016 Haard
- Réserves naturelles classées
- Natura 2000**
- Zones Habitats
- Zones Oiseaux
- Zone ponctuelle : colonie de chauves-souris



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Administration de la nature et des forêts



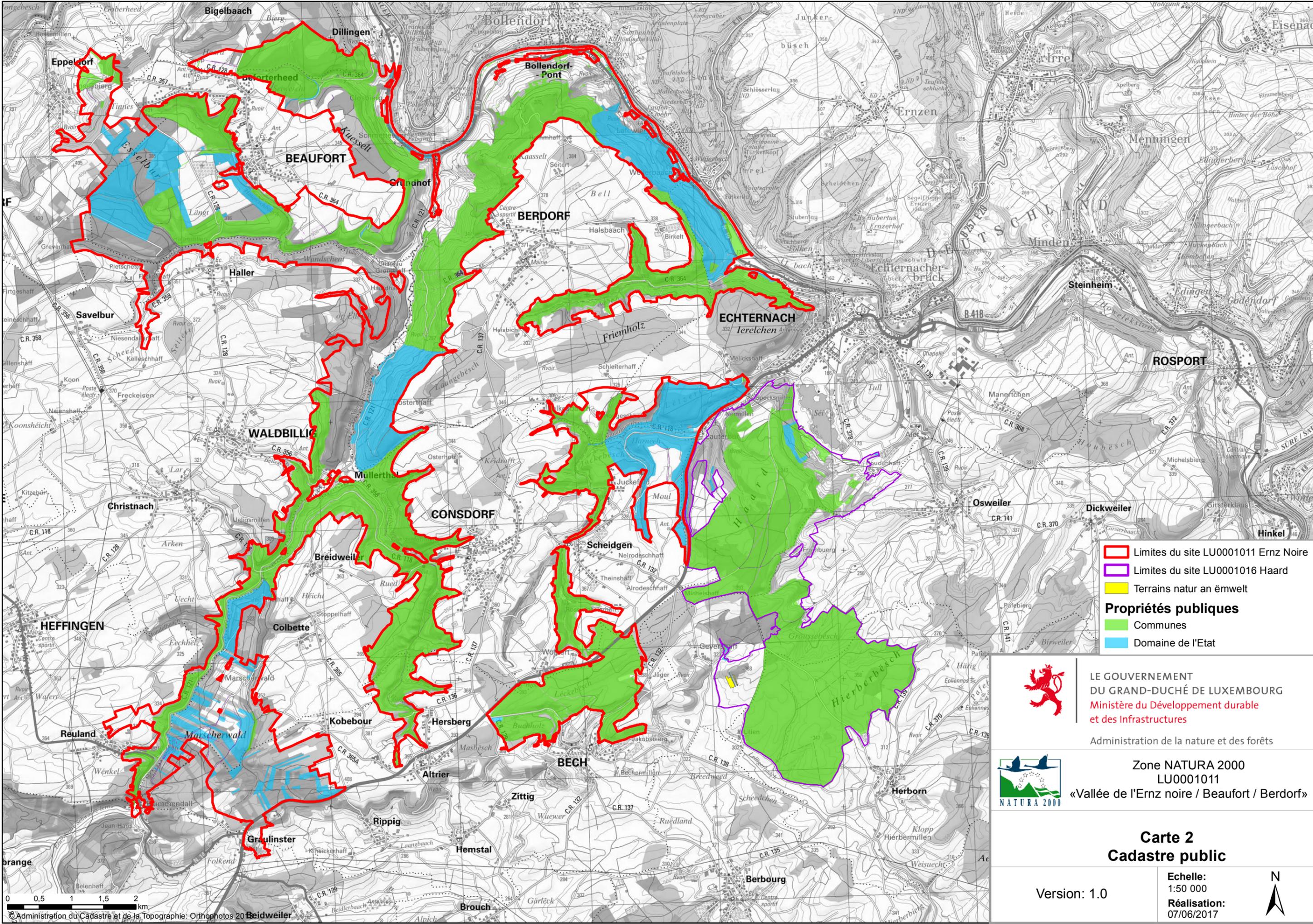
Zone NATURA 2000  
LU0001011  
« Vallée de l'Ernz noire »

**CARTE 1**  
**Aperçu général**

Version: 1.0

Echelle:  
1:70 000  
Réalisation:  
07/06/2017





- Limites du site LU0001011 Ernz Noire
- Limites du site LU0001016 Haard
- Terrains natur an ëmwelt
- Propriétés publiques**
- Communes
- Domaine de l'Etat



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



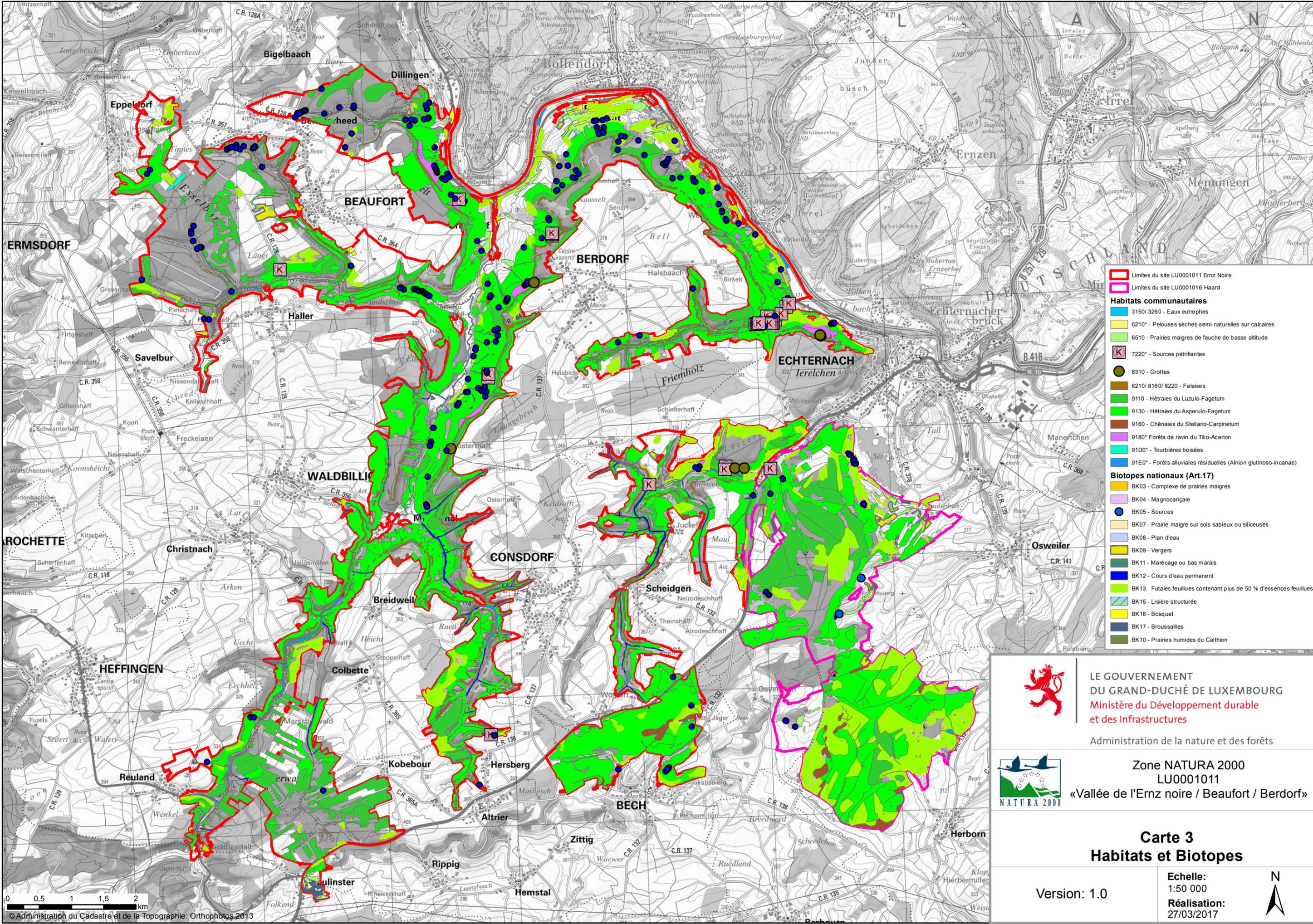
Zone NATURA 2000  
LU0001011  
«Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf»

**Carte 2  
Cadastre public**

Version: 1.0

Echelle:  
1:50 000  
Réalisation:  
07/06/2017





- Limites du site LU0001011 Ernz Noire
- Limites du site LU0001016 Haard
- Habitats communautaires**
- 3150/ 3260 - Eaux eutrophes
- 6210\* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- K 7220\* - Sources pétrifiantes
- 8310 - Grottes
- 8210/ 8160/ 8220 - Falaises
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9160 - Chênaies du Stellario-Carpinetum
- 9180\* Forêts de ravin du Tilio-Acerion
- 91D0\* - Tourbières boisées
- 91E0\* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- Biotopes nationaux (Art.17)**
- BK03 - Complexe de prairies maigres
- BK04 - Magnocariçage
- BK05 - Sources
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux
- BK08 - Plan d'eau
- BK09 - Vergers
- BK11 - Marécage ou bas marais
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK10 - Prairies humides du Calthion



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Administration de la nature et des forêts

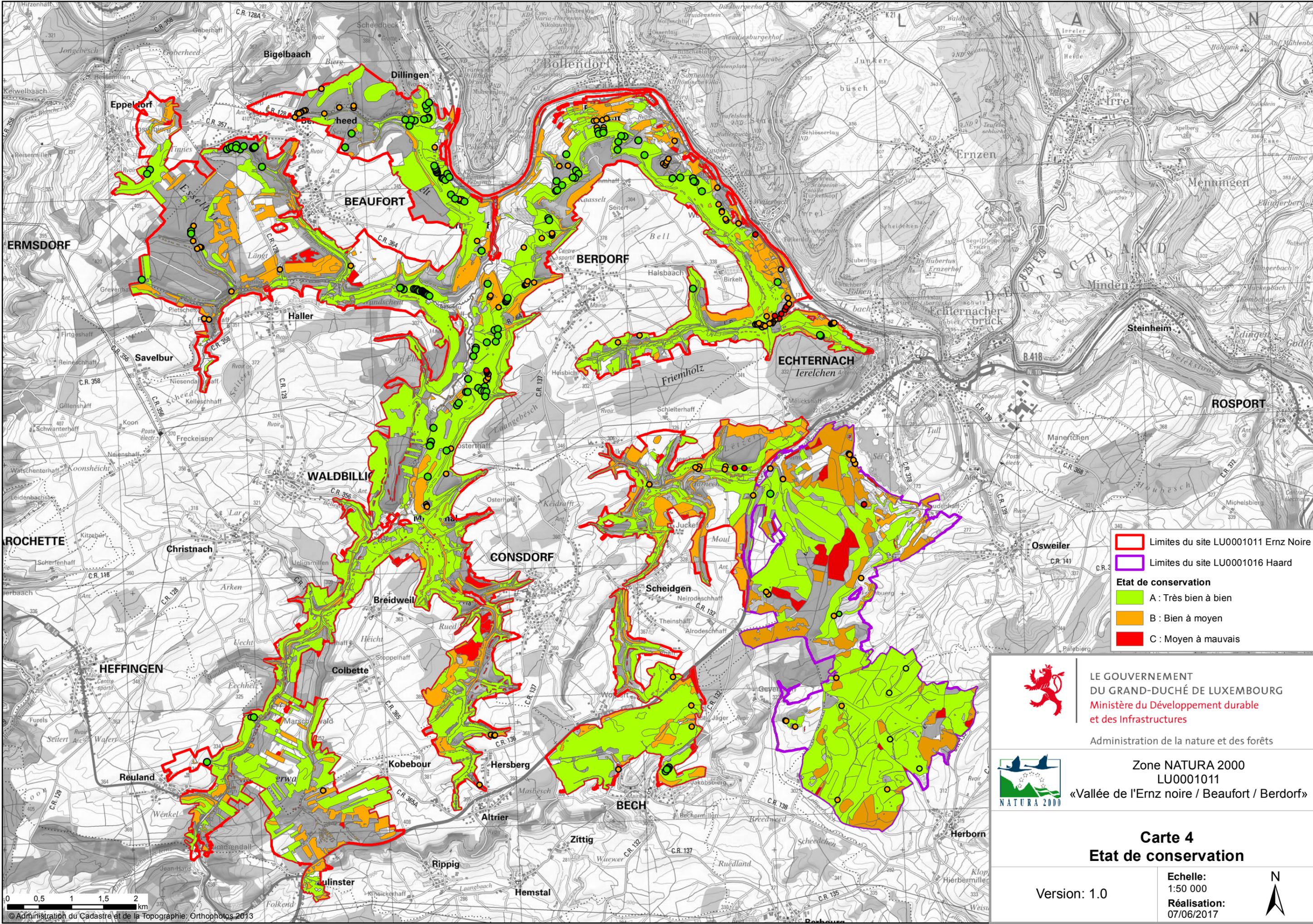


Zone NATURA 2000  
LU0001011  
«Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf»

**Carte 3  
Habitats et Biotopes**

Version: 1.0  
Echelle:  
1:50 000  
Réalisation:  
27/03/2017





Limites du site LU0001011 Ernz Noire  
 Limites du site LU0001016 Haard  
**Etat de conservation**  
 A : Très bien à bien  
 B : Bien à moyen  
 C : Moyen à mauvais



LE GOUVERNEMENT  
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 Ministère du Développement durable  
 et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



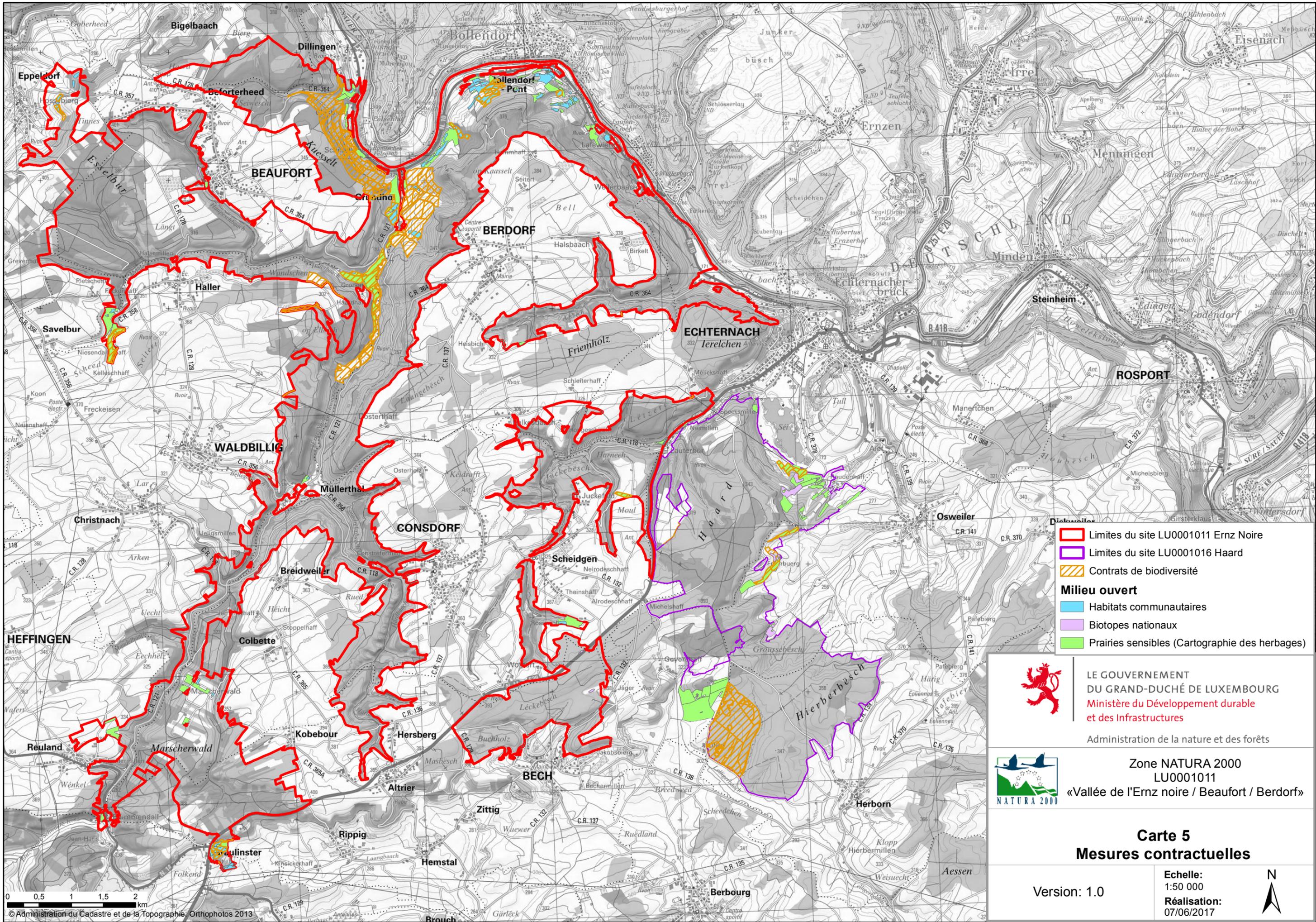
Zone NATURA 2000  
 LU0001011  
 «Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf»

**Carte 4**  
**Etat de conservation**

Version: 1.0

Echelle:  
 1:50 000  
 Réalisation:  
 07/06/2017





- Limites du site LU0001011 Ernz Noire
- Limites du site LU0001016 Haard
- Contrats de biodiversité
- Milieu ouvert**
- Habitats communautaires
- Biotopes nationaux
- Prairies sensibles (Cartographie des herbages)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000  
LU0001011  
«Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf»

**Carte 5**  
**Mesures contractuelles**

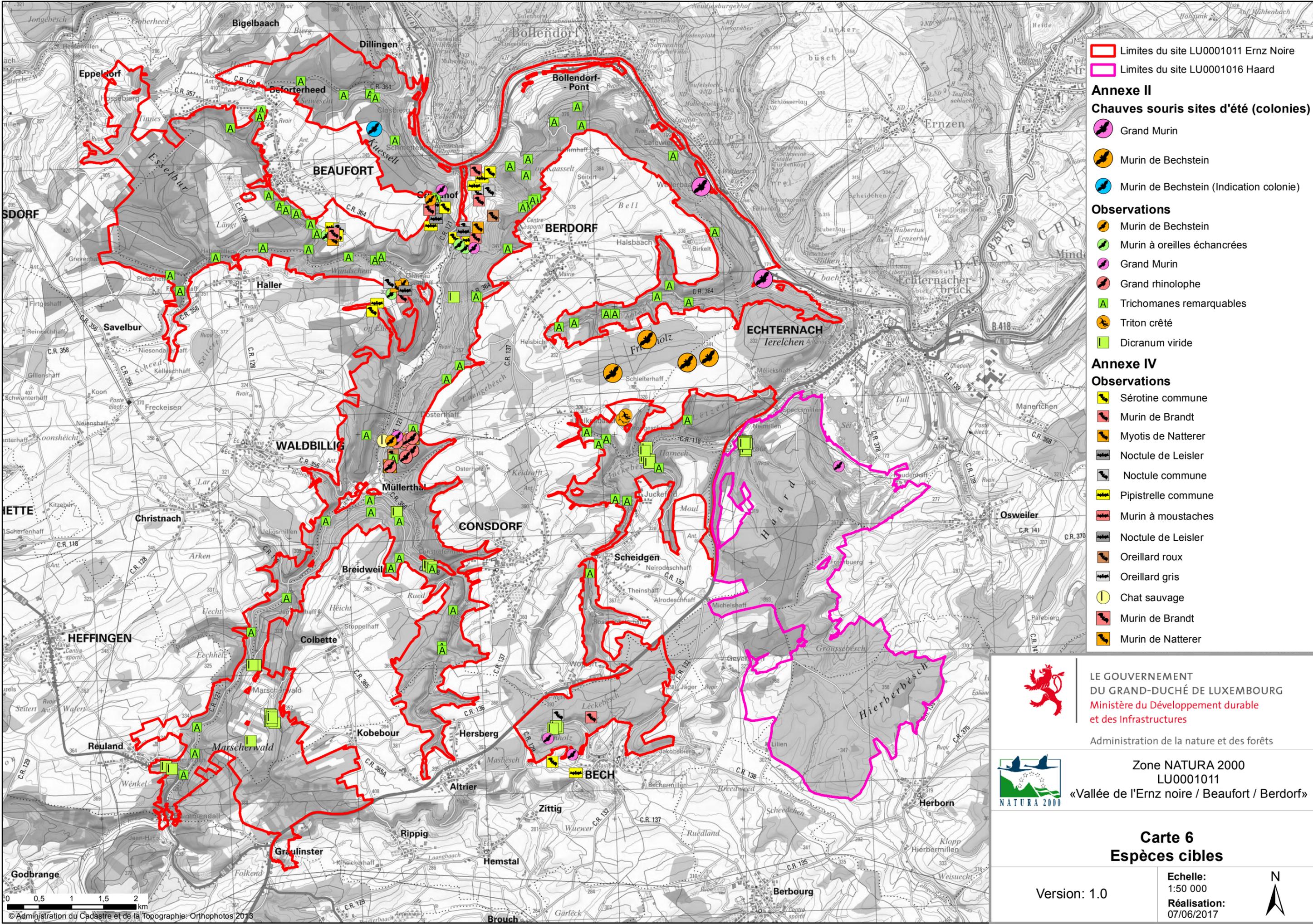


© Administration du Cadastre et de la Topographie, Orthophotos 2013

Version: 1.0

Echelle:  
1:50 000  
Réalisation:  
07/06/2017





Limites du site LU0001011 Ernzen Noire  
 Limites du site LU0001016 Haard

**Annexe II**  
**Chauves souris sites d'été (colonies)**

- Grand Murin
- Murin de Bechstein
- Murin de Bechstein (Indication colonie)

**Observations**

- Murin de Bechstein
- Murin à oreilles échancrées
- Grand Murin
- Grand rhinolophe
- Trichomanes remarquables
- Triton crêté
- Dicranum viride

**Annexe IV**  
**Observations**

- Sérotine commune
- Murin de Brandt
- Myotis de Natterer
- Noctule de Leisler
- Noctule commune
- Pipistrelle commune
- Murin à moustaches
- Noctule de Leisler
- Oreillard roux
- Oreillard gris
- Chat sauvage
- Murin de Brandt
- Murin de Natterer



LE GOUVERNEMENT  
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 Ministère du Développement durable  
 et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000  
 LU0001011  
 «Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf»

**Carte 6**  
**Espèces cibles**

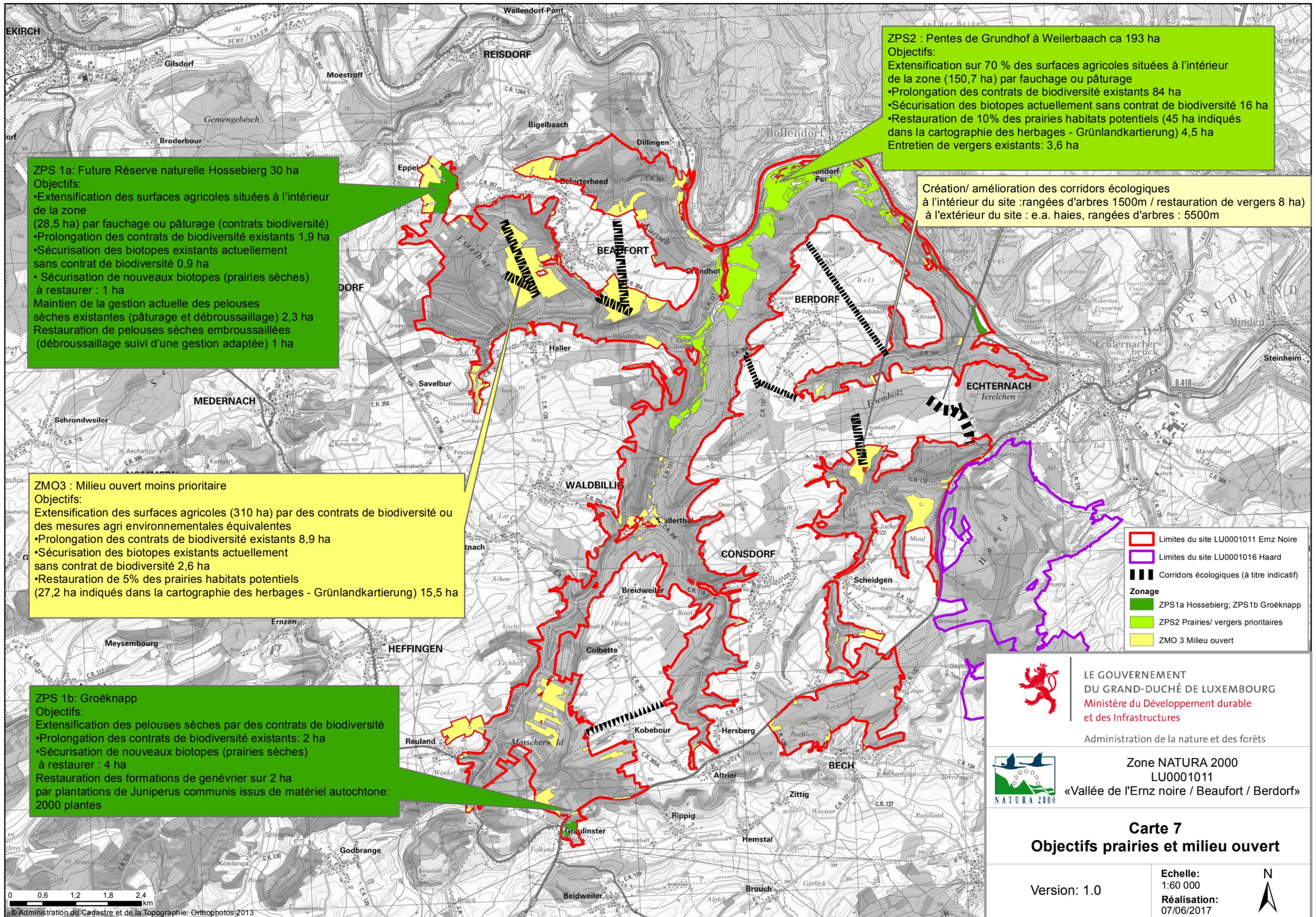


© Administration du Cadastre et de la Topographie: Orthophotos 2013

Version: 1.0

Echelle:  
 1:50 000  
 Réalisation:  
 07/06/2017





**ZPS 1a: Future Réserve naturelle Hosseberg 30 ha**  
**Objectifs:**  
 •Extensification des surfaces agricoles situées à l'intérieur de la zone (28,5 ha) par fauchage ou pâturage (contrats biodiversité)  
 •Prolongation des contrats de biodiversité existants 1,9 ha  
 •Sécurisation des biotopes existants actuellement sans contrat de biodiversité 0,9 ha  
 • Sécurisation de nouveaux biotopes (prairies sèches) à restaurer : 1 ha  
 Maintien de la gestion actuelle des pelouses sèches existantes (pâturage et débroussaillage) 2,3 ha  
 Restauration de pelouses sèches embroussaillées (débroussaillage suivi d'une gestion adaptée) 1 ha

**ZPS2 : Pentes de Grundhof à Weilerbaach ca 193 ha**  
**Objectifs:**  
 Extensification sur 70 % des surfaces agricoles situées à l'intérieur de la zone (150,7 ha) par fauchage ou pâturage  
 •Prolongation des contrats de biodiversité existants 84 ha  
 •Sécurisation des biotopes actuellement sans contrat de biodiversité 16 ha  
 •Restauration de 10% des prairies habitats potentiels (45 ha indiqués dans la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) 4,5 ha  
 Entretien de vergers existants: 3,6 ha

Création/ amélioration des corridors écologiques à l'intérieur du site :rangées d'arbres 1500m / restauration de vergers 8 ha)  
 à l'extérieur du site : e.a. haies, rangées d'arbres : 5500m

**ZMO3 : Milieu ouvert moins prioritaire**  
**Objectifs:**  
 Extensification des surfaces agricoles (310 ha) par des contrats de biodiversité ou des mesures agri environnementales équivalentes  
 •Prolongation des contrats de biodiversité existants 8,9 ha  
 •Sécurisation des biotopes existants actuellement sans contrat de biodiversité 2,6 ha  
 •Restauration de 5% des prairies habitats potentiels (27,2 ha indiqués dans la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) 15,5 ha

**ZPS 1b: Groëknapp**  
**Objectifs:**  
 Extensification des pelouses sèches par des contrats de biodiversité  
 •Prolongation des contrats de biodiversité existants: 2 ha  
 •Sécurisation de nouveaux biotopes (prairies sèches) à restaurer : 4 ha  
 Restauration des formations de genévrier sur 2 ha par plantations de Juniperus communis issus de matériel autochtone: 2000 plantes

- Limites du site LU0001011 Ernz Noire
- Limites du site LU0001016 Haard
- Corridors écologiques (à titre indicatif)
- Zonage**
- ZPS1a Hosseberg; ZPS1b Groëknapp
- ZPS2 Prairies/ vergers prioritaires
- ZMO 3 Milieu ouvert



LE GOUVERNEMENT  
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 Ministère du Développement durable  
 et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



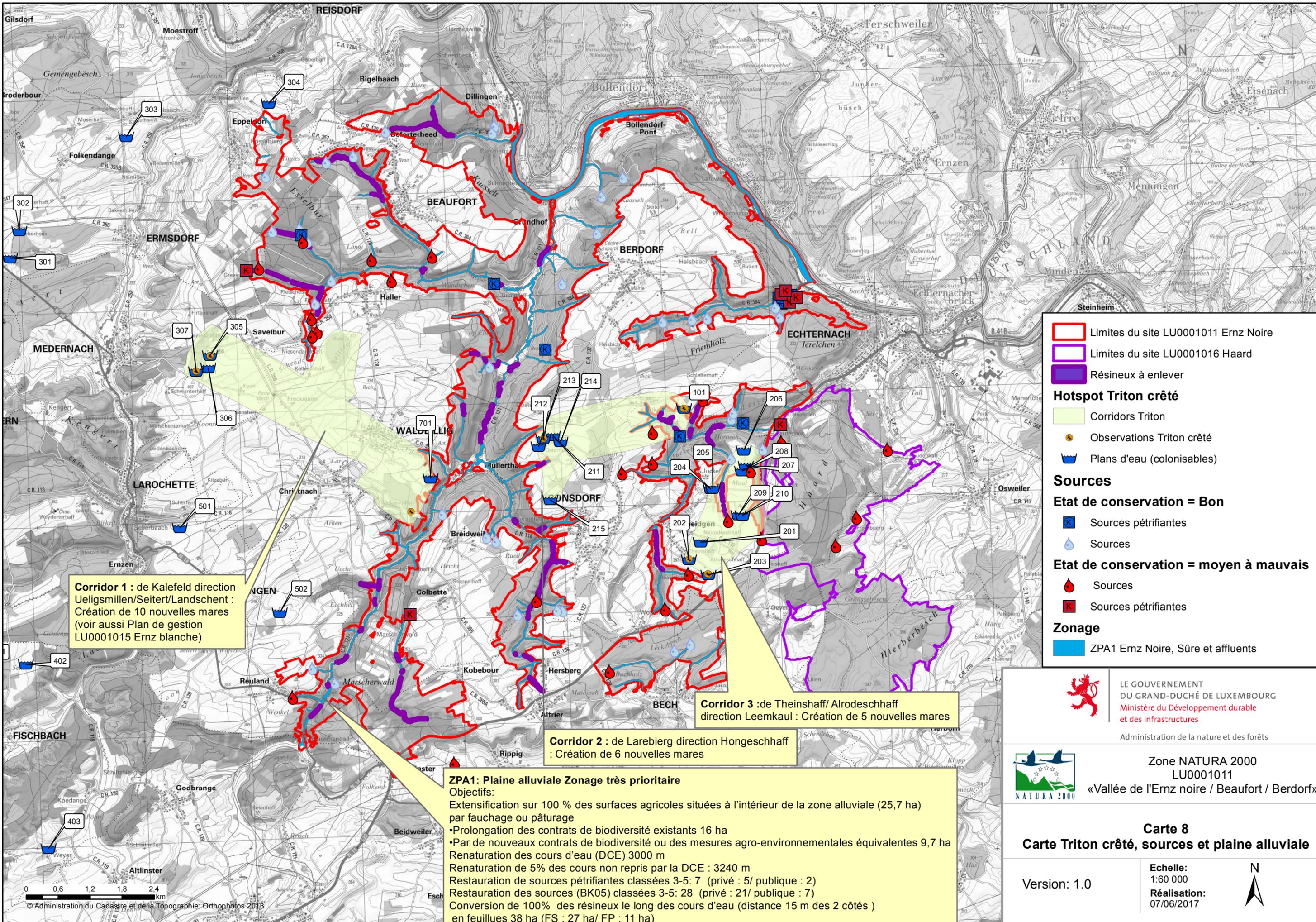
Zone NATURA 2000  
 LU0001011  
 «Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf»

**Carte 7**  
**Objectifs prairies et milieu ouvert**

Version: 1.0

Echelle:  
 1:60 000  
 Réalisation:  
 07/06/2017





**Limites du site LU0001011 Ernz Noire**  
**Limites du site LU0001016 Haard**  
**Résineux à enlever**

**Hotspot Triton crêté**  
 Corridors Triton  
 Observations Triton crêté  
 Plans d'eau (colonisables)

**Sources**  
**Etat de conservation = Bon**  
 Sources pétifiantes  
 Sources

**Etat de conservation = moyen à mauvais**  
 Sources  
 Sources pétifiantes

**Zonage**  
 ZPA1 Ernz Noire, Sûre et affluents

**Corridor 1 : de Kalefeld direction Ueligsmillen/Seiert/Landschent : Création de 10 nouvelles mares (voir aussi Plan de gestion LU0001015 Ernz blanche)**

**Corridor 3 : de Theinshaff/ Alrodeschaff direction Leemkaul : Création de 5 nouvelles mares**

**Corridor 2 : de Larebiert direction Hongeschaff : Création de 6 nouvelles mares**

**ZPA1: Plaine alluviale Zonage très prioritaire**  
 Objectifs:  
 Extensification sur 100 % des surfaces agricoles situées à l'intérieur de la zone alluviale (25,7 ha) par fauchage ou pâturage  
 •Prolongation des contrats de biodiversité existants 16 ha  
 •Par de nouveaux contrats de biodiversité ou des mesures agro-environnementales équivalentes 9,7 ha  
 Renaturation des cours d'eau (DCE) 3000 m  
 Renaturation de 5% des cours non repris par la DCE : 3240 m  
 Restauration de sources pétifiantes classées 3-5: 7 (privé : 5/ publique : 2)  
 Restauration des sources (BK05) classées 3-5: 28 (privé : 21/ publique : 7)  
 Conversion de 100% des résineux le long des cours d'eau (distance 15 m des 2 côtés ) en feuillues 38 ha (FS : 27 ha/ FP : 11 ha)

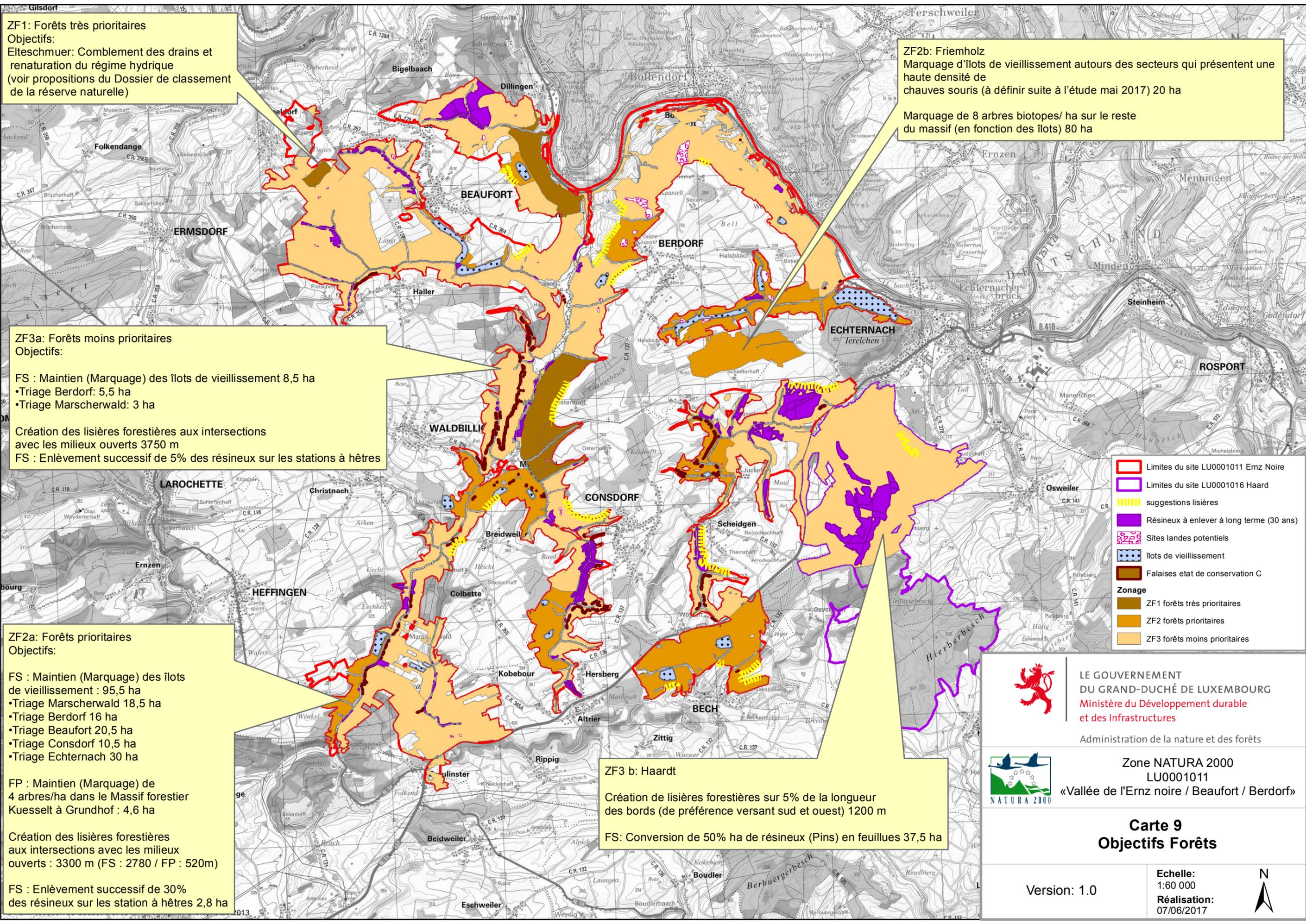
 LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 Ministère du Développement durable et des Infrastructures  
 Administration de la nature et des forêts

 Zone NATURA 2000 LU0001011 «Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf»

**Carte 8**  
**Carte Triton crêté, sources et plaine alluviale**

Version: 1.0  
 Echelle: 1:60 000  
 Réalisation: 07/06/2017





**ZF1: Forêts très prioritaires**  
**Objectifs:**  
 Elteschmuer: Comblement des drains et renaturation du régime hydrique (voir propositions du Dossier de classement de la réserve naturelle)

**ZF2b: Friemholz**  
 Marquage d'îlots de vieillissement autour des secteurs qui présentent une haute densité de chauves souris (à définir suite à l'étude mai 2017) 20 ha  
 Marquage de 8 arbres biotopes/ ha sur le reste du massif (en fonction des îlots) 80 ha

**ZF3a: Forêts moins prioritaires**  
**Objectifs:**  
 FS : Maintien (Marquage) des îlots de vieillissement 8,5 ha  
 •Triage Berdorf: 5,5 ha  
 •Triage Marscherwald: 3 ha  
 Création des lisières forestières aux intersections avec les milieux ouverts 3750 m  
 FS : Enlèvement successif de 5% des résineux sur les stations à hêtres

**ZF2a: Forêts prioritaires**  
**Objectifs:**  
 FS : Maintien (Marquage) des îlots de vieillissement : 95,5 ha  
 •Triage Marscherwald 18,5 ha  
 •Triage Berdorf 16 ha  
 •Triage Beaufort 20,5 ha  
 •Triage Consdorf 10,5 ha  
 •Triage Echternach 30 ha  
 FP : Maintien (Marquage) de 4 arbres/ha dans le Massif forestier Kuesselt à Grundhof : 4,6 ha  
 Création des lisières forestières aux intersections avec les milieux ouverts : 3300 m (FS : 2780 / FP : 520m)  
 FS : Enlèvement successif de 30% des résineux sur les station à hêtres 2,8 ha

**ZF3 b: Haardt**  
 Création de lisières forestières sur 5% de la longueur des bords (de préférence versant sud et ouest) 1200 m  
 FS: Conversion de 50% ha de résineux (Pins) en feuillues 37,5 ha

- Limites du site LU0001011 ErnZ Noire
- Limites du site LU0001016 Haard
- suggestions lisières
- Résineux à enlever à long terme (30 ans)
- Sites landes potentiels
- îlots de vieillissement
- Falaises état de conservation C
- Zonage**
- ZF1 forêts très prioritaires
- ZF2 forêts prioritaires
- ZF3 forêts moins prioritaires



LE GOUVERNEMENT  
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 Ministère du Développement durable  
 et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000  
 LU0001011  
 «Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf»

**Carte 9**  
**Objectifs Forêts**

Version: 1.0

Echelle:  
 1:60 000  
 Réalisation:  
 07/06/2017



